

PARIS, le 21 août 2006- n°212/D130

## Formation DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

---

Réunion du 15 mai 2006

Compte rendu de l'examen  
de l'avant-projet de programme statistique pour 2007

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS .....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION .....	3
PROJET D'AVIS .....	31
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION .....	32
AVIS D'OPPORTUNITÉ .....	33

---

**LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS**

---

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2007 à la formation Démographie, conditions de vie réunie le 15 mai 2006.

**INSEE**

- Direction des statistiques démographiques et sociales
  - Département de la démographie
    - Mission Répertoires et mouvement de la population
    - Mission Base permanente d'équipements
    - Mission Estimations localisées de population
    - Cellule statistiques et études sur l'immigration
    - Division enquêtes et études démographiques
  - Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
    - Division prix à la consommation
    - Division conditions de vie des ménages
  - Unité Recensements de la population
    - Cellule infrastructures géographiques

**INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES - INED****MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

- Département des études, de la prospective et des statistiques

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Direction centrale de la police judiciaire

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

- Direction du personnel et de l'administration -
- Mission Bases de données et informations statistiques

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

- Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation

**OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DELINQUANCE - OND**

---

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA  
FORMATION DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE  
- 15 mai 2006 -

---

Président : Jean-Baptiste de FOUCAULD, Inspecteur général des finances

Rapporteur : Stéfan LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales (INSEE)

Responsable de la formation : Marie-Christine CHAMBET-ROSSET (01 41 17 52 65)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

I- Introduction .....	5
II - Suivi des avis données sur le programme 2006 et sur le moyen terme .....	5
III - Examen de l'avant-projet de programme statistique pour 2007 .....	6
1. Exposé synthétique.....	6
2. Débat.....	8
IV - Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité.....	9
1. Enquête légère TIC .....	9
2. Enquête Trajectoires et origines (TeO) .....	12
3. Enquête sur les pratiques culturelles .....	17
V - Point sur le projet de règlement européen « Statistiques sur les migrations et l'asile » .....	19
VI - Les travaux de l'Observatoire national de la délinquance (OND) .....	25
1. Présentation .....	25
2. Débat .....	28
VII - Réactions au <i>Chroniques n°4</i> « De la perception à la mesure du pouvoir d'achat » .....	29
VIII - Projet d'avis de la formation .....	30

## LISTE DES PARTICIPANTS :

M. ACCARDO Jérôme	INSEE DSDS
Mme BORREL Catherine	INSEE DSDS
M. BOURHANE Abdallah	Préfecture de Paris - Direction de l'action économique
Mme BOVAR Odile	DIACT
Mme CARDONA Jeannine	Ministère de la culture et de la communication - DEPS
M. CASTELLAN Michel	INSEE DDAR
Mme CHAMBET-ROSSET Marie-Christine	CNIS
M. CHANTEPIE Philippe	Ministère de la culture et de la communication - DEPS
M. CHODORGE Maxime	Union sociale pour l'habitat
M. CHOFFEL Philippe	Délégation interministérielle pour la ville
M. CROSNIER Dominique	Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
M. DAMAIS Jean-Philippe	Professeur à l'Université de Paris 13
M. DURAND Denis	CGT - Banque de France
M. FABRE Thierry	BIPE
M. HERAN François	INED
M. HERBET Jean-Baptiste	DREES
M. KYCH Alexandre	CNRS EHESS LASMAS
M. LOLLIVIER Stéfan	INSEE DSDS
M. MOREAU Alain	SGAR Aquitaine
M. PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
Mme REIGNIER Elisabeth	Délégation interministérielle à la famille
M. RIANDEY Benoit	INED
M. RIZK Cyril	Observatoire national de la délinquance
Mme SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du CNIS
M. SEYS Baudouin	Ministère de la Justice - SDS
Mme SILBERMAN Roxane	Comité de Concertation pour les données en Sciences Humaines et Sociales
M. SIMON Patrick	INED
M. SOULLEZ Christophe	Observatoire national de la délinquance
M. THIERRY Xavier	INED
Mme VERGNAUD Isabelle	FCD

*Absents excusés :*

M. BOURQUIN Jean-Claude	UFC QUE CHOISIR
M. CHOUGUIAT Alain	CAPEB
M. DENANOT Jean-Paul	Conseil régional du Limousin
Mme PONSARD Valérie	CAPEB

*La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Jean-Baptiste de Foucauld.*

## I- INTRODUCTION

### **Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président**

Nous avons à traiter, au cours de notre réunion, quelques figures obligées : suivi de nos avis, examen de l'avant-projet de programme et quelques projets d'enquêtes. Nous avons également porté à notre ordre du jour deux sujets plus généraux qu'il nous paraissait utile de débattre avec vous, les travaux de l'Observatoire national de la délinquance (OND), d'une part, et la perception de la mesure du pouvoir d'achat, sujet que nous avons déjà abordé au cours de l'inter-formation statistiques sociales du mois de novembre et qui a fait l'objet d'un quatre pages du Cnis, d'autre part.

Depuis la dernière réunion, le groupe sur les inégalités a été mis en place ; il n'a pas encore achevé son rapport. La Commission d'évaluation du recensement de la population poursuit, quant à elle, ses travaux.

Les questions que nous étudions sont au centre du débat social, qu'il s'agisse de l'immigration, de la précarité ou encore des jeunes. Des informations de qualité sur tous ces sujets sont nécessaires au bon déroulement de l'action publique.

Je vous propose que nous commençons par le suivi des avis que nous avons donnés sur le programme 2006 et sur le programme à moyen terme. Je laisse la parole à notre rapporteur, Stéfan Lollivier.

## II - SUIVI DES AVIS DONNEES SUR LE PROGRAMME 2006 ET SUR LE MOYEN TERME

### **Stéfan LOLLIVIER, Rapporteur**

Je ferai le point sur les orientations en termes de statistiques sociales et, plus précisément, sur les avis de la formation.

S'agissant de la statistique sociale, les travaux sur les analyses longitudinales et l'échantillon démographique permanent se poursuivent. Des contacts sont pris avec la Cnil.

En ce qui concerne les niveaux de vie et les inégalités, le groupe de travail présidé par Monsieur Freyssinet, se réunit et avance bien.

Les travaux visant à mieux appréhender l'insécurité et la délinquance seront abordés plus tard, au cours de cette réunion, par Christophe Soullez.

Les variations de prix et de pouvoir d'achat ont fait l'objet d'un quatre pages qui est sorti récemment, comme l'a indiqué Monsieur le Président.

S'agissant de l'avis de la formation démographie, conditions de vie elle-même, la Commission nationale d'évaluation du recensement a essentiellement travaillé sur les questions de coût du recensement. Ce sujet et, plus particulièrement le partage des coûts entre l'Etat et les collectivités locales, tient, comme vous le savez, à cœur de nos partenaires communaux. La Commission prépare un questionnaire devant permettre d'éclairer ce point, sachant qu'il y aurait une forte dispersion des coûts selon les communes. Elle travaillera également sur les enquêtes associées au recensement. Ce

sujet, relativement compliqué, devrait être abordé lors de la réunion du mois d'octobre. La Commission devra faire des propositions. Nous y serons attentifs.

Sur les situations de pauvreté monétaire et non monétaire, l'enquête Consensus s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes au mois de janvier. Elle sera restituée dès que possible, probablement au second semestre. Les résultats de l'enquête renforceront l'idée que les gens n'ont pas forcément les mêmes standards pour les autres et pour eux-mêmes.

En ce qui concerne les populations immigrées et leurs descendants, je n'anticiperai pas sur l'exposé de Catherine Borrel qui portera sur l'enquête TeO réalisée avec l'Ined et la Drees.

J'ai déjà évoqué la question de l'échantillon démographique permanent. Je n'y reviens pas.

Nous avons également travaillé pour améliorer la connaissance de flux migratoires. Je ne vous cacherai pas que ces efforts devront être poursuivis. La discussion qui s'est déroulée l'an passé a été extrêmement riche et fructueuse. Nous devons en tirer les conséquences, que ce soit en matière d'enquête ou d'exploitation de fichiers administratifs, notamment ceux du ministère de l'Intérieur. Un programme statistique doit être conduit. Nous nous y employons. Le Comité interministériel du ministère de l'Intérieur a également formulé des propositions à ce sujet.

Je ne reviendrai pas sur les sujets suivants : niveaux de vie et inégalité et indicateurs de la Lof.

### **Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Nous vous remercions. Avez-vous des remarques sur ce bilan ?

*Aucune remarque n'est formulée.*

Je vous propose de passer à l'examen de l'avant-projet de programme statistique pour 2007. Je laisse, de nouveau, la parole à notre rapporteur que j'invite à nous faire une présentation synthétique de ces soixante pages.

## **III - EXAMEN DE L'AVANT-PROJET DE PROGRAMME STATISTIQUE POUR 2007**

### **1. Exposé synthétique**

#### **Stéfan LOLLIVIER**

J'articulerai ma présentation selon les différents aspects, plutôt que par service. J'exposerai d'abord les aspects démographiques, puis prix, conditions de vie et, enfin, justice et sécurité.

S'agissant des **aspects démographiques**, je vous présenterai les innovations. En 2007, sera lancée l'enquête Participation électorale. Suite à chaque grande consultation électorale, l'Insee mène, en effet, une enquête sur la participation. Elle avait d'ailleurs donné lieu, lors des précédents rendez-vous, à la diffusion d'un quatre pages décrivant les caractéristiques des participants et des non-participants. L'idée est de recommencer en 2007, année à multiples rendez-vous électoraux (élections présidentielles et législatives et, peut-être, municipales), dans les mêmes conditions qu'en 2004.

Le point suivant n'est pas véritablement une innovation. Il s'agit de la poursuite et de l'achèvement d'un travail qui se déroule à l'Insee et qui ne concerne pas cette seule formation, la mise en production et la diffusion de la base permanente des équipements. Cette base a déjà été testée et diffusée en interne à l'Insee. Elle devrait fournir des données sur l'équipement des communes et des ensembles intercommunaux. La liste des équipements a vocation à s'étendre pour que la base soit la plus représentative possible. L'Insee met, par ailleurs, actuellement en place des outils de diffusion, notamment au niveau local, pour se mettre en situation de rendre un service aux communes.

S'agissant des opérations de collecte auprès des personnes, l'Ined procédera, en 2007, à la préparation de la deuxième interrogation de l'enquête Erfi (enquête sur les relations familiales et intergénérationnelles), connue dans le milieu scientifique sous le nom de GGS (Gender and Generation Survey). L'Ined est l'opérateur national de cette enquête panélisée.

Deuxième enquête importante, Trajectoires et origines (TeO) est en préparation. Elle vous sera présentée par Catherine Borrel. Elle mobilisera une grande énergie, pour répondre notamment aux demandes du Cnis de mieux connaître les populations immigrées, leurs racines, leurs trajectoires et leurs difficultés. Elle devrait faire référence. Elle est techniquement très compliquée à mettre en place dans la mesure où nous ne disposons pas de bases de sondage de populations de descendants d'immigrés. Comme pour l'enquête handicapés, il faut créer une base de sondage, ce qui nous oblige

à mener des enquêtes de filtrage. Dans le passé, on utilisait pour cela des enquêtes complémentaires au recensement ; ce n'est pas possible actuellement. En outre, on ne peut pas tirer les échantillons de ces enquêtes dans l'échantillon-maître qui, s'il est bien constitué pour représenter la population dans sa généralité, n'est pas prévu pour des populations ciblées. La situation devrait, je pense, s'améliorer avec le nouvel échantillon-maître qui sera calé sur un recensement plus récent. L'échantillon maître actuel est celui du recensement de 1999, la population des logements n'est donc plus la même. A l'avenir il reposera sur un recensement effectué 12 à 18 mois auparavant ce qui améliorera la situation, puisque seuls 10 % des ménages déménagent tous les ans. Réaliser des tirages sur des populations ponctuelles – vieux, jeunes, handicapés, étrangers, immigrés, etc. – constitue une véritable difficulté statistique pour laquelle nous ne sommes pas équipés. Ce point pourrait d'ailleurs représenter une source de progrès. L'enquête TeO, compliquée et chère, est un sujet important de notre moyen terme à l'horizon 2010. Elle associe de nombreux partenaires dont la Drees. Nous en partageons le pilotage avec l'Ined.

Autre projet d'envergure trans-administration, l'enquête cohorte d'enfants. Nous l'évoquons depuis un certain temps. Elle sera baptisée Elfe. Un protocole d'accord a été signé sous la forme d'un GIS par différents représentants de l'administration, qu'il s'agisse de représentants statistiques ou du domaine de la santé (DGS, Inserm, InVS, Ined, Drees, Insee, Dep). L'idée est de s'accorder pour suivre des enfants à naître en 2009 jusqu'à leur majorité afin de comprendre les conséquences de la situation sociale et sanitaire pendant l'enfance sur l'insertion des jeunes dans la vie adulte. Il est extrêmement important de disposer de ce type d'informations. La France était très en retard en la matière. Je salue cette percée qui nous mettra au niveau des autres instituts et de nos partenaires européens.

J'ai peu évoqué le recensement. Je tiens, toutefois, à vous signaler qu'en 2007, sera conduite l'enquête de recensement classique. Ce devrait être la copie de celle de 2006 si ce n'est qu'il ne concernera pas les marinières, les sans domicile ni les populations mobiles terrestres qui ne sont recensés que tous les cinq ans. En revanche, sera mené un recensement général de la population dans deux COM, Mayotte et la Polynésie. Il devrait se dérouler dans des conditions satisfaisantes.

S'agissant de l'**aspect prix**, vous aurez noté deux expériences. La première est la construction d'un indice expérimental sur les dépenses des propriétaires occupants. Elle est menée dans un cadre communautaire. Eurostat souhaite, en effet, intégrer dans l'indice communautaire des éléments sur les dépenses des propriétaires occupants. Il s'agira de savoir, si l'expérience est concluante, dans quelle mesure ils mériteraient d'être intégrés à l'indice des prix national. Cette question est ouverte et j'aimerais qu'on en débâte le moment venu. J'ai, pour ma part, quelques réticences à introduire des produits virtuels dans l'indice des prix. Le second point est la rénovation de l'indice des prix dans les DOM avec pour objectif de n'avoir plus qu'une gestion France entière. Il s'agit donc de mettre au format classique l'indice dans les DOM tout en continuant à publier un indice par DOM.

Sur les **aspects conditions de vie**, il convient de signaler la réédition d'une enquête sur les pratiques culturelles des français ainsi qu'une enquête sur les technologies de l'information qui vous sera présentée par Jérôme Accardo. Elle répond à une demande communautaire et nous devons la faire, mais nous avons quelques réserves sur cette enquête. Pour mémoire, je mentionne également l'importante enquête sur les transports, qui ne relève pas de cette formation. Le ministère de l'Équipement en est le maître d'ouvrage et ce sera l'enquête principale de l'Insee, en matière de collecte, en 2007.

Enfin, s'agissant de l'**aspect justice et sécurité**, je vous rappelle qu'en 2007, sera lancée la première grande enquête de victimation, au sens international du terme, suite à la commande de l'Observatoire national de la délinquance. Christophe Soulez vous en dira davantage. Il est prévu de faire un complément sur le sujet des violences intrafamiliales. Il est en effet important de disposer de telles statistiques, notamment pour les femmes et les mineurs. Le fait que nous ne disposions pas encore d'éléments sur ce point en France est donc regrettable. Les protocoles d'observation sont extrêmement complexes puisque nous nous sommes mis en situation de recourir à des techniques de collecte qui ont fait leurs preuves et qui garantissent un anonymat total aux personnes. La valorisation du Stic, fichier des plaintes, crimes et délits est en cours. Le ministère de l'Intérieur travaille à l'amélioration de sa qualité et l'Observatoire national de la délinquance en exploite des extraits. On peut d'ailleurs regretter que l'OND n'ait pas directement accès au Stic. L'idée de la valorisation du Stic est de fournir des statistiques administratives à un niveau fin, sur les localisations, les âges ou encore par sexe, pour le traiter comme une base de données individuelles. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette initiative. Il faudrait valoriser vraiment cette base administrative comme on le fait dans d'autres domaines, celui de la santé par exemple. Dernier point, l'enrichissement de l'enquête sur le suivi des justiciables complète les efforts menés par le passé.

## 2. Débat

### Jean-Baptiste de FOUCAULD

Quelle est la différence entre Stic et main courante ?

### Stéfan LOLLIVIER

Le Stic recense les cas pour lesquels une plainte a été déposée, contrairement à la main courante.

### Jean-Baptiste de FOUCAULD

J'ai, pour ma part, été très intéressé par une étude que vous n'avez pas évoquée portant sur la circulation internationale et le développement local au Sénégal menée par l'Ined, de même que par une enquête portant sur le contexte de la sexualité en France dans les années 2000 avec les trois composantes acte, relation et signification. Elles me semblent originales. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

### François HERAN, Ined

L'enquête sur le Sénégal a été lancée pour combler une lacune. L'une des grandes difficultés pour connaître la migration est, en effet, d'enquêter à la fois au pays de départ et à celui d'arrivée. Ce type d'étude est donc rarement mené à grande échelle. Les Hollandais ont toutefois réalisé, pour Eurostat, une tentative intéressante. Dans notre enquête, il s'agit d'identifier des migrants dans plusieurs zones du Sénégal, et de les suivre dans les pays européens où ils s'installent, l'Italie, la France et l'Espagne. Nous travaillons donc en collaboration avec les chercheurs de ces pays pour suivre la trajectoire des migrants. Les effets sur le développement de la région d'origine est l'un des thèmes importants. Les remises financières des migrants à leurs familles seront elles aussi traitées. On essaiera également d'éclaircir leur influence : suscitent-elles davantage de nouvelles migrations ou au contraire, les réduisent-elles ? Une telle enquête ne pourrait pas être lancée sans de très bons partenaires au Sénégal : les géographes de l'Université de Dakar se sont joints à ce projet.

L'Ined participe, par ailleurs, pour la deuxième fois à une enquête sur les comportements sexuels en France. La précédente avait eu lieu en 1992. L'Inserm en avait été le fer de lance ; le financement provenait de l'ANRS. Dans cette nouvelle enquête, l'Ined joue un rôle plus moteur. La collecte a déjà eu lieu. Les analyses sont en cours. Les premières publications sont imminentes.

### Jean-Baptiste de FOUCAULD

Monsieur Chantepie pourrait rapidement nous présenter la réorganisation des travaux du Deps qu'il a menée au ministère de la Culture. Ils m'ont, en effet, eux aussi, paru intéressants. En tant que membre du Conseil scientifique, j'ai déjà eu l'occasion d'entendre son exposé.

### Philippe CHANTEPIE, DEPS - Ministère de la culture et de la communication

Je souhaiterais, dans un premier temps, évoquer le projet concernant la cohorte d'enfants Elfe. Nous avons, en effet, été associés à certains des travaux grâce à l'Ined. Nous évoquerons peut-être à nouveau ce sujet dans le cadre des pratiques culturelles car nous avons réalisé un travail grâce à un panel en collaboration avec la Dep (éducation nationale) sur les enfants à partir de six ans. Nous examinerons également les périodes précédentes. Je tenais à le signaler car ces éléments ne figurent pas dans le document. Ce projet nous intéresse.

Nous menons, par ailleurs, un autre travail sur la langue avec l'Ined, notamment dans les milieux de la recherche.

S'agissant du Deps, nous avons tenté une réorganisation en le recentrant sur le volet statistique puisqu'il s'agit d'un service statistique ministériel. Il s'agit de constituer des programmes d'études autour d'outils statistiques et des programmes de recherche associés. Plusieurs thèmes ont été définis : l'économie ; l'offre et la consommation culturelle ; les dynamiques de public et les pratiques culturelles ; les phénomènes de transmission culturelle ; les régulations et les territoires. Pour chacun de ces thèmes, des études et des programmes de recherche sont associés, plutôt sur un programme de moyen terme.

#### IV - EXAMEN DE PROJETS D'ENQUETES POUR AVIS D'OPPORTUNITE

- o *Lié à un règlement européen*

##### 1. Enquête légère TIC

###### **Jérôme ACCARDO, Insee**

Cette enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) renvoie à un dispositif, une succession d'enquêtes annuelles qui démarreront en 2007. Elles porteront sur l'équipement et les pratiques en matière de TIC (informatique, internet, téléphonie). La raison d'être de ce dispositif est le règlement 2004/808 qui prévoit de collecter près de 130 indicateurs. Il est déjà en vigueur et, pour 2006, nous impose une livraison avant le 30 septembre. Elle sera assurée par les résultats de l'enquête TIC du mois d'octobre 2005, à titre dérogatoire car les statistiques doivent normalement se référer au premier trimestre de l'année 2006. Nous devons donc prévoir de pouvoir satisfaire ce règlement pour les prochaines années.

La demande est relativement légère. Le renseignement de 130 indicateurs correspond, en effet, à un questionnaire d'une dizaine de pages, très sensiblement en dessous du format des enquêtes usuelles. Ceci nous a conduits à viser un dispositif, dit léger, d'enquête téléphonique sur le modèle de l'enquête de conjoncture économique qui est particulièrement éprouvé. Ce choix permet de satisfaire le règlement à moindre coût.

###### **Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Ce règlement communautaire est-il pris en application de la stratégie de Lisbonne ?

Vous indiquez, par ailleurs, dans la fiche de présentation que cette enquête est différente de celles commandées à un certain nombre d'organismes privés ou publics. Ne pouvons-nous pas, à terme, éviter les doubles emplois pour réaliser des économies ?

###### **Roxane SILBERMAN, CCDSHS Réseau Quetelet**

Je souhaiterais, d'abord, savoir si certaines questions correspondront à celles de l'enquête menée en 2005. Ensuite, s'agissant de la méthode, je trouve curieux de mener une telle enquête par téléphone, compte tenu du sujet. En effet, se pose la question des portables et de ceux qui les utilisent : ne pas les interroger peut entraîner un biais relativement important.

###### **Jérôme ACCARDO**

Je vous confirme que cette enquête se situe dans le prolongement de Lisbonne et du projet de favoriser le développement économique notamment dans le secteur des TIC.

Nous avons exploré la piste de l'utilisation d'enquêtes réalisées par des sources privées, dans la mesure où nous ne voulions pas consacrer de moyens trop importants à l'enquête TIC. Il s'est avéré qu'en termes de méthodes de travail les instituts privés sont relativement opaques. Nous avons donc préféré mener ces enquêtes nous-mêmes, d'autant que nous sommes responsables de la qualité des données fournies à Eurostat.

Le questionnaire 2007 est déjà prêt. Il reprend virtuellement les mêmes indicateurs que ceux de notre enquête de 2005. Le problème de fond est celui du mode d'enquête téléphonique. Elle génère, en effet, un risque de biais, la base de sondage étant tirée dans l'annuaire. Elle exclut donc les abonnés qui ne disposent pas d'un téléphone fixe ni ceux qui sont sur liste d'exclusion (rouge, orange), soit environ 30 % des personnes. Le défaut de couverture est donc important. Nous avons mené un certain nombre d'études en posant les questions de l'enquête d'octobre 2005 (qui avait été réalisée par enquêteur, en face à face) dans le cadre de plateformes de l'enquête de conjoncture. Nous avons ainsi pu comparer l'écart des réponses entre les deux échantillons. Il existe effectivement, mais reste acceptable dans la mesure où nous mesurons des évolutions assez fortes et tranchées qui ne reposent pas que sur quelques points. La qualité de cette enquête sera sans doute inférieure à celle des enquêtes standard tirées dans l'échantillon-maître. Tel est l'arbitrage coût / qualité que nous avons réalisé.

**Roxane SILBERMAN**

Le problème risque tout de même de s'aggraver, notamment avec les désabonnements de la téléphonie fixe.

**Benoît RIANDEY, Ined**

Tous les grands instituts de sondage ont décidé qu'ils ne pouvaient plus se permettre de faire l'impasse sur ce point. Ainsi, Médiamétrie, pour mesurer ces questions, utilise un questionnaire en face-à-face. L'INPES a, pour sa part, interrogé des milliers de personnes par portable pour son baromètre santé. Le coût de telles enquêtes est parfaitement connu. Votre questionnaire est court, ce qui est avantageux dans ce cadre. Je vous encourage à rencontrer l'équipe de l'INPES qui est véritablement au point en matière de méthodologie. Cette question est essentielle pour le sujet que vous abordez. Il ne me paraît pas concevable de démarrer une enquête dans les conditions que vous décrivez alors que des techniques de pointe existent.

**Jérôme ACCARDO**

L'Insee enquête peu par portable car nous devons disposer des adresses des enquêtés de façon à envoyer des lettres d'avis. Or les opérateurs de téléphonie mobile ne vendent pas de fichiers comportant ces informations. Les plateformes d'appels des instituts privés utilisent des méthodes aléatoires, ce qui nous paraît exclu. Un biais existe donc et il risque de s'aggraver. Pour l'édition 2007, nous estimons pouvoir le contrôler dans la mesure où nous disposons d'une information auxiliaire, celle de l'enquête 2005. Et nous disposerons d'un certain nombre d'informations, notamment celles fournies par l'enquête de victimation du mois de janvier 2007 qui pose les questions du téléphone fixe, du téléphone portable ou encore de la liste rouge. Nous connaissons donc le profil des personnes ne disposant pas en janvier 2007 d'un téléphone fixe ou étant sur liste de rouge et n'étant, de ce fait, pas couverts par la base de sondage standard. Nous avons donc prévu de mener une enquête complémentaire auprès de 500 personnes hors annuaire qui seraient interrogées en face-à-face. Cet échantillon devrait permettre de contrôler le biais. Cette méthodologie peut surprendre ; mais mener une enquête de type enquête permanente de conditions de vie coûterait dix fois plus cher.

**Benoît RIANDEY**

La sélection des exclusifs portables est réalisée grâce à des méthodes rigoureuses de création au hasard des numéros de téléphone. Ces méthodes sont sérieuses. A titre personnel, je ne peux soutenir les choix retenus pour votre enquête.

**Jérôme ACCARDO**

Je précise que d'après le règlement, l'enquête est obligatoire. Or il me semble difficile de rendre obligatoire une enquête qui interpelle un abonné sur son portable avec un numéro engendré par un échantillonneur aléatoire.

**Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Nous sommes donc confrontés à un problème de méthode. Qu'entendez-vous par enquête obligatoire ?

**Jérôme ACCARDO**

Les personnes sont obligées de répondre, comme pour le recensement de la population.

**Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Le problème que nous rencontrons est-il strictement financier ou la méthode peut-elle être également affinée ? L'interrogation des personnes disposant uniquement d'un téléphone portable peut-elle être mise à l'étude ?

**Stéfan LOLLIVIER**

Il s'agit d'une question de gestion de la qualité, ce qui suppose que les efforts ne soient pas disproportionnés par rapport aux objectifs. Or il nous semble que certains sujets sont plus importants pour la connaissance statistique que les 130 indicateurs demandés sur les TIC chaque année. Nous pouvons faire des efforts pour améliorer la qualité de cette enquête, mais ce sera au détriment d'autres projets. Dans les programmes de moyen terme, le CNIS a donné la priorité à d'autres sujets.

**Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Nous devons rendre un avis d'opportunité sur l'objet même de l'enquête. Nous rencontrons, à cette occasion, un problème de méthode. Il serait dommage de négliger cette enquête enclenchée par le processus de Lisbonne et qui démontre un intérêt pour l'économie de la connaissance. Notre avis pourrait peut-être préciser que la formation souhaiterait que les méthodes soient affinées de façon à réduire la proportion de la population qui ne pourra pas être enquêtée. Nous serons probablement confrontés de façon régulière à ce problème.

**Jérôme ACCARDO**

Nous avons élaboré un certain nombre de travaux pour redresser ce biais à partir de différentes informations : celles d'octobre 2005, et des informations disponibles en 2007 sur la structure de la population qui n'est pas couverte. Il nous semble que les redressements effectués devraient donner une idée correcte des évolutions en matière de TIC. Nous suggérons, en outre, de mener une enquête complémentaire en face-à-face, ce qui augmentera les coûts de cette enquête mais nous permettra de contrôler le biais. Nous n'envisageons pas, pour le moment, d'autre solution. Nous poursuivrons, toutefois, nos réflexions sur ce point.

**Stéfan LOLLIVIER**

J'ai pris connaissance des résultats de la simulation et de l'enquête PCV pour 2005 : elles ne présentent pas de véritables différences. En conditionnant bien par les caractéristiques observables, on peut redresser correctement.

**Roxane SILBERMAN**

Il s'agit d'une demande de l'Europe, savons-nous comment procèdent les autres pays ?

**Jérôme ACCARDO**

Non. Mais le problème vient du fait qu'il n'existe pas, en France, d'annuaire universel. Si tel avait été le cas, nous en aurions tiré notre échantillon. L'annuaire universel fait l'objet de pressions importantes de la part de différents organismes dont l'Arcep. Les opérateurs ne semblent, toutefois, pas motivés pour y travailler.

**Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Je vous propose que nous rendions un avis d'opportunité favorable.

**Baudouin SEYS, Ministère de la justice**

N'est-il pas envisageable, pour la prochaine série de recensements, de demander les numéros de téléphone, y compris portable ? Cela résoudrait beaucoup de problèmes.

**Stéfan LOLLIVIER**

Je ne le pense pas. Nous pouvons, toutefois, y réfléchir. Mais il me semble que ce type de renseignement ne fait pas partie des finalités du recensement.

## Jean-Baptiste de FOUCAULD

Nous vous remercions de cette suggestion audacieuse. Je vous propose de rendre un avis d'opportunité favorable sur l'objet de cette enquête en demandant au Comité du label de réfléchir aux questions de méthode pour assurer la fiabilité des résultats.

- *Autres projets*

### 2. Enquête Trajectoires et origines (TeO)

#### Catherine BORREL, Insee

L'enquête TeO sera assurée en co-maîtrise d'ouvrage Ined-Insee. Le terrain devrait se dérouler les derniers mois de 2008. Nous connaissons tous la place des questions d'immigration et d'intégration, et le niveau d'information disponible à mettre en regard. Nous avons fait des progrès substantiels en la matière depuis une quinzaine d'années, lorsqu'a été menée la première grande enquête sur l'effet des origines, l'enquête Migrations géographiques et insertion sociale (MGIS). La demande d'une nouvelle enquête sur ce thème est, néanmoins, récurrente : Haut Conseil à l'intégration il y a quelques années, Premier ministre en 2003, Cour des comptes en 2004.

Dans cette enquête, nous chercherons à appréhender dans quelle mesure l'origine est en soi un facteur d'inégalité ou de spécificité dans l'accès aux différentes ressources de la vie sociale – logement, emploi, santé, accès à la nationalité, marché matrimonial. Nous nous intéresserons donc à l'articulation entre l'origine des individus et les autres catégories communément utilisées, le but étant d'analyser les processus d'immigration, d'intégration sociale, de discrimination et de construction identitaire. L'un des enjeux de l'enquête sera de distinguer différents effets, celui de l'origine sociale, celui de l'origine géographique et celui du lieu de vie.

L'enquête sera réalisée auprès de trois groupes distincts. Nous reprenons donc en partie le schéma de MGIS. Un premier groupe sera constitué d'immigrés, c'est-à-dire de personnes nées étrangères à l'étranger. Nous visons 10 000 questionnaires. A la différence de MGIS, ces personnes seront de toutes origines, quitte à surreprésenter les plus rares et celles qui sont le plus au cœur du débat. Le deuxième groupe sera composé de descendants d'immigrés, c'est-à-dire de personnes nées en France ayant au moins un parent immigré. Nous visons également 10 000 questionnaires, soit cinq fois plus que MGIS. Cet échantillon sera très difficile à construire. Nous avons trouvé une solution, nous en testerons la faisabilité. Je répondrai, bien entendu, à toute question sur ce sujet. Enfin, le troisième échantillon regroupera des personnes nées en France, n'ayant aucun parent immigré. Pour ces derniers, nous visons 2 000 questionnaires. La contrainte est essentiellement budgétaire.

L'enquête abordera de nombreux thèmes. Nous essaierons de faire en sorte que le questionnaire soit, dans sa plus grande partie, commun aux trois sous groupes pour assurer une mise en perspectives des réponses. TeO portant sur les trajectoires sociales des individus et l'analyse des processus d'insertion, c'est-à-dire de mécanismes se déroulant dans le temps, nous envisageons des questions sur des éléments rétrospectifs les plus objectifs possibles. Ceci pourrait s'articuler autour d'une grille biographique. Une telle méthode a été utilisée pour l'enquête Familles et employeurs avec saisie automatique sur ordinateur. Les principaux modules du questionnaire seront les trajectoires migratoires, le lien avec le pays d'origine ou le pays de naissance des parents, l'éducation, la formation, l'emploi, le cadre de vie, le logement, le quartier, les parcours résidentiels, les pratiques matrimoniales, les langues parlées, la religion, les rapports aux institutions et la santé. Certains thèmes se retrouveront de manière transversale dans plusieurs modules : discrimination, pratiques communautaires, relations de genre. Nous souhaiterions également constituer, par la localisation des individus, une base d'information qui permettrait de caractériser le lieu de vie. Il pourrait s'agir de la présence d'équipements ou du taux de chômage par exemple. Nous avons limité la durée de l'interrogation à une heure, ce qui représente un défi. Nous y travaillons.

Nous nous situons après l'enquête Passage à la retraite des immigrés menée par la Cnav qui portait sur les immigrés âgés de 45 à 70 ans. L'enquête TeO sera conduite en deux vagues ; elle aurait lieu un ou deux ans après l'enquête de la Drees qui porte sur les primo arrivants. Elle se déroulerait en même temps que le module *ad hoc* européen consacré aux situations des immigrés et de leur descendance sur le marché du travail prévu en 2008. Nous tenterons donc de nous coordonner.

Dans le cadre de cette enquête, nous nous posons la question de l'effet de l'origine. Une population, présente en France, a effectué une migration franco-française : la population des Domiens. Nous ne

nous proposons pas de l'inclure à l'enquête. Nous vous posons, toutefois, la question de la pertinence d'avoir un complément domien.

Enfin, je n'ai pas mentionné les nombreux utilisateurs potentiels : agences et organismes chargés des questions d'immigration et d'intégration comme le Haut Conseil à l'intégration, la Haute autorité de lutte contre les discriminations, la nouvelle Agence sociale pour l'égalité des chances, l'ensemble des ministères et des directions (Drees, Dares, Dep, etc.). Nous les solliciterons afin de leur demander des financements, de recueillir leurs remarques et de répondre à leurs questions. D'autres acteurs sont importants : les associations qui œuvrent dans ce domaine. Nous envisageons de les consulter. Reste à réfléchir au protocole de consultation, sachant qu'il en existe plusieurs centaines.

### **Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Merci beaucoup. Cette enquête est effectivement importante.

### **Roxane SILBERMAN**

Il faut effectivement saluer cette enquête. Pour autant, elle soulève une série de questions. L'enquête MGIS, qui a été très utile, a posé un certain nombre de problèmes sur lesquels je souhaiterais revenir.

D'abord, s'agissant du mode d'échantillonnage, j'ai compris que l'on ne sélectionnerait plus seulement certaines nationalités, ce qui est satisfaisant. En revanche, le fait de constituer trois échantillons séparés me gêne. Je n'ai d'ailleurs pas trouvé d'exemples d'enquêtes menées dans d'autres pays utilisant cette méthode que je considère particulièrement dommageable sur les deux premiers sous-groupes. Le fait de séparer les individus nés à l'étranger, quel que soit leur âge à l'entrée en France, dont des jeunes ayant été entièrement scolarisés en France, d'une part, et les individus nés en France ayant au moins un parent étranger, d'autre part, me semble constituer deux difficultés. En effet, l'enquête MGIS a montré que pour un grand nombre de questions, il n'était pas possible de comparer ces populations. Cette façon de traiter les descendants d'immigrés est, à mes yeux, très française. En effet, à l'étranger, cette question est traitée comme un continuum. Le second problème est celui de la pondération. La difficulté suivante, qui pose celle du troisième échantillon, réside dans le traitement des minorités. Sur ce point, nous serons de plus en plus en décalage. En effet, les problèmes de certaines minorités, qui sont pourtant sur le sol français depuis trois générations, ne sont pas forcément résolus. Une enquête généraliste pose des problèmes de taille de l'échantillon, mais serait préférable. Je souhaiterais que soit menée une réflexion sur le mode d'échantillonnage, tout du moins pour les deux premiers sous-groupes.

Ensuite, j'ai noté que l'un des objectifs affichés de l'enquête était les populations qui posent problème. J'ose espérer qu'il s'agit des problèmes d'intégration de manière générale.

J'attire votre attention sur le fait que dans l'enquête MGIS, de nombreux filtres avaient réduit l'intérêt de plusieurs questions. Un certain nombre d'entre elles auraient pu être posées de manière bien plus générale à tous.

S'agissant des modes d'entrée en France, les questions de l'enquête MGIS étaient très liées à la réglementation, ce qui a restreint les informations. Ainsi, il est possible d'entrer en France pour rejoindre de la famille sans, pour autant, utiliser le regroupement familial ; MGIS ne permettait pas de repérer ces cas. Je souhaiterais ne pas voir se reproduire ce problème.

Enfin, en ce qui concerne l'origine sociale, l'enquête MGIS ne renseignait pas sur le niveau d'éducation des parents, ce qui s'est révélé très dommageable du point de vue de la sociologie. La saisie de la position sociale des parents (CSP) ou des zones d'origine (urbain, rural,...) était pauvre et grossière. Or nous savons précisément que ces questions posent problème dans les enquêtes généralistes de terrain, car elles sont mal adaptées à la stratification sociale des pays d'origine.

### **Catherine BORREL**

Vous pardonnerez ma maladresse lorsque j'ai parlé les populations à problème. J'entendais, en effet, « problème » au sens anglais de « *issue* ». Il s'agit des débats sur les populations d'immigration récente et mal connues qui étaient peu nombreuses à l'époque de l'enquête MGIS et que nous pourrions surreprésenter à défaut d'étudier la troisième génération.

Sur le premier point, vous avez tout à fait raison. On ne peut pas poser les mêmes questions à la génération de immigrés arrivés très jeunes en France, appelée parfois un et demi, avec une limite d'âge difficile à trancher, aux descendants et aux parents. Il faut toutefois savoir qu'avec le système Capi, nous pouvons moduler davantage les différentes parties du questionnaire en fonction de l'âge à

l'arrivée, ce qui n'était pas possible en 1992-1993. Il ne faudra tout de même pas que ce filtre soit trop exclusif.

S'agissant des nombreux filtres de MGIS, je suppose que vous faites allusion au fait que certaines questions n'étaient posées qu'aux personnes de certaines origines. Nous pensons éviter cet écueil. Reste le problème des questions sensibles, comme l'excision. Nous y réfléchissons.

Quant au troisième échantillon, mener une enquête en population générale reviendrait beaucoup trop cher. Par rapport à l'échantillon MGIS, nous tenterons d'avoir un troisième échantillon « population générale » qui ressemble aux deux premiers (type de quartier, taille de ville, ...). Nous n'avons pas encore déterminé la façon dont nous procéderons techniquement.

En ce qui concerne le mode d'entrée, nous disposerons des résultats de l'enquête de la Drees qui nous fournira de nombreuses informations, ce qui n'était pas le cas il y a quinze ans. Dans le cadre de cette enquête, la Drees interrogera des primo arrivants ou récemment régularisés. Les individus de la première vague seront présents sur le sol français depuis six mois ; ceux de la seconde seront interrogés un an et demi après l'obtention de leur titre de séjour. Cette enquête nous informera notamment sur les parcours de ces personnes et les circonstances de leur venue. Sur ces points, nous étudierons ce qui, dans le mode d'arrivée, peut être un facteur d'explication de la plus ou moins grande insertion sociale cinq, dix ou vingt ans après. Les questions n'ont pas encore été définies.

Enfin, il est vrai qu'il est difficile de poser des questions pour définir l'origine sociale de personnes ayant des parents immigrés. Nous sommes, toutefois, bien conscients de l'importance du milieu social et de la vie des parents.

### **Roxane SILBERMAN**

Je tiens à vous donner un exemple des filtres de l'enquête MGIS. La question « connaissiez-vous des personnes à votre arrivée en France ? », qui est très importante, n'était posée qu'à des personnes qui étaient hors migration familiale et n'étaient pas réfugiées. Ce type de biais est typique et se retrouve dans l'ensemble de l'enquête. Il faudrait véritablement essayer de l'éviter.

### **François HERAN**

Je ne tiens pas à entrer dans les détails que Catherine Borrel a déjà abordés. En tant que représentant de l'autre coproducteur de cette enquête, je souhaiterais rassurer Roxane Silberman sur le fait que l'enquête est en cours d'élaboration. Un groupe de travail très diversifié a été constitué. Il compte sept ou huit représentants de plusieurs services statistiques du ministère et laboratoires universitaires, outre l'Insee et l'Ined. Il faut bien entendu partir d'une analyse critique de MGIS, mais également en reprendre les nombreux aspects positifs et examiner dans le détail les enquêtes menées à l'étranger. Un sous-groupe a été chargé de réaliser cette exploitation de manière systématique ; elle a déjà commencé. Une partie des objections et inquiétudes que Roxane Silberman a exprimées sont donc bien traitées actuellement. Nous avons souhaité que ce groupe soit essentiellement composé de jeunes qui ont une autre vision de la question, qu'ils puissent travailler à l'enquête avec une certaine liberté et que les anciens que nous sommes soient consultés régulièrement. Ce point est important pour la réussite de l'enquête.

### **Patrick SIMON, Ined**

Je travaille à la préparation de l'enquête avec Catherine Borrel. La question du continuum est importante. Un élément singularise les enquêtes menées en France, par rapport à celles réalisées aux Etats-Unis ou au Canada, c'est le droit du sol. Le fait d'être né ou pas sur le territoire a une conséquence en termes de nationalité et peut expliquer que le fait d'être arrivé en France à un an ou celui d'y être né crée une situation administrative *de facto* qui n'est pas comparable dans les deux cas, indépendamment de la socialisation.

Elargissant à la question des minorités, je ne comprends pas quels types de démarche et d'échantillonnage avait à l'esprit Roxane Silberman si ce n'est pas celui d'examiner des immigrés et des descendants d'immigrés.

### **Roxane SILBERMAN**

Je pensais plutôt à une enquête généraliste avec des surreprésentations.

Par ailleurs, l'argument du droit du sol ne tient pas dans le sens où les Etats-Unis ont un droit du sol encore plus féroce que le nôtre. Nous n'avons pas d'exemple d'enquête de ce type séparant les échantillons dans ce pays. Etudier l'impact du fait d'avoir la nationalité française ou pas est effectivement difficile quand les personnes ne sont pas dans le même échantillon. Cette vision reste très française.

#### **Patrick SIMON**

Tous ces individus, bien que sélectionnés différemment, sont dans l'enquête, et on a les mêmes informations pour les deux groupes.

#### **Roxane SILBERMAN**

Je souhaitais m'assurer que les mêmes questions leur seront posées.

#### **Maxime CHODORGE, Union sociale pour l'habitat**

Je travaille à l'Union sociale pour l'habitat en tant que chargé d'études statistiques. Nous nous intéressons notamment aux questions d'accès au logement par rapport aux trajectoires des migrants. J'ai du mal à comprendre quel est le champ de l'enquête. Concerne-t-elle les migrants et leurs enfants, avec des questions de sociologie portant sur l'intégration des migrants récents, ou est-ce une enquête liée aux discriminations ? Dans ce dernier cas, avez-vous, par exemple, pensé à une question portant sur la couleur de peau pour faire en sorte qu'un groupe de contrôle puisse être effectif ? En effet, nous ne pouvons être certains que vous puissiez utiliser votre troisième échantillon comme groupe de contrôle.

Nous pourrions profiter de cette enquête pour étudier cette question qui serait déplacée dans le cadre de l'enquête logement. Je ne sais pas si vous l'avez envisagée, ni si c'est possible juridiquement.

#### **François HERAN**

Les questions sensibles peuvent être posées en France, à deux conditions : le consentement express de l'intéressé, d'une part, et la pertinence des questions pour l'objet de l'enquête, d'autre part. Celle de la couleur de la peau fait partie des questions qui peuvent être posées dans une enquête qui a pour objectif l'étude de la discrimination, que nous ayons à faire à des immigrés, à leurs enfants ou à leurs petits-enfants. Nous tenterons d'aller aussi loin que possible, dans le respect des contraintes légales, pour décrire les fondements des discriminations dont les personnes sont victimes.

#### **Catherine BORREL**

Nous nous sommes, bien entendu, posés cette question. J'ai mentionné la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). Nous la consulterons. Une association comme la Ligue des droits de l'homme le sera également. Il faut être pragmatique. Nous ne devons ni exclure, ni inclure cette question *a priori*. Nous devons consulter largement pour connaître l'acceptation de la société vis à vis de ce type d'enquête en France.

#### **Stéfan LOLLIVIER**

Nous sommes confrontés à un problème de légitimité : le monde statistique ne peut, seul, décider de poser ces questions. Il faudra lancer une vaste consultation, et en rendre compte au CNIS. Il faut que nous ayons une légitimité explicite pour aller dans cette direction.

#### **Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Nous pouvons constater qu'une organisation au moins a de l'intérêt pour le sujet.

Cette enquête est très importante. Ne serait-il pas possible de l'accélérer ? La date de 2008 semble, en effet, lointaine et je crains que le dossier n'évolue. Il serait préférable de légiférer en connaissance de cause.

**Stéfan LOLLIVIER**

Ce n'est pas techniquement possible.

**Jean-Baptiste de FOUCAULD**

La question des Domiens me semble, par ailleurs, intéressante. Le rapport entre la métropole et les DOM apparaît, en effet, complexe.

Enfin, je souhaiterais vous faire part de remarques de Madame Costa-Lascoux. Elle souhaite faire partie du groupe de pilotage ou, pour le moins, être interrogée. Elle a quelques réflexions sur les indicateurs, recommandant d'éviter d'en absolutiser certains. Elle pose également la question des représentations et des valeurs, des trajectoires statutaires des personnes et des nouveaux indicateurs comme l'usage des nouvelles technologies. Enfin, elle est très attachée à la prise en compte de la définition de l'intégration telle que refondée par le Haut conseil de l'intégration dans son rapport 2004, notamment dans la réflexion menée avec l'Observatoire des statistiques de l'intégration et de l'immigration (Osii).

Je signale d'ailleurs qu'il existe une certaine indétermination sur l'agencement institutionnel de tous ces organismes qui sortira de la loi en cours. En effet, nous ne savons pas où se situera la nouvelle instance de régulation ni ce qu'il adviendra de l'Osii. Reste que sur la base des travaux antérieurs, l'Osii souhaite s'exprimer.

**François HERAN**

S'il existe encore et quelle qu'en soit la forme, l'Osii et l'organisme qui l'a sous son égide, le Haut conseil à l'intégration, seront bien entendu consultés. J'ai eu l'occasion de le dire à Madame Costa-Lascoux.

Il existe certes des définitions officielles de l'intégration. Mais une enquête n'a pas pour objectif d'incarner une définition officielle. Il appartiendra aux intéressés de dire s'ils veulent s'intégrer, s'assimiler, faire du syncrétisme, se faire oublier ou réclamer un droit à la différence ou à l'indifférence. L'enquête le dira. Nous avons envie de voir la façon dont les intéressés perçoivent ces processus, en rendent compte et exposent les difficultés qu'ils rencontrent. Nous ne nous contenterons pas de mesurer s'ils sont en excès ou en défaut par rapport à une définition officielle. Les organismes officiels devront prendre en compte ces résultats et étudieront, sur cette base, l'opportunité de revoir leurs définitions ou de les maintenir.

**Roxane SILBERMAN**

S'agissant des DOM-TOM, il me semble qu'il sera effectivement très important, du point de vue de la recherche, de pouvoir comparer ces populations dans leur devenir en France. Pour autant, ce sujet repose la question du mode d'échantillonnage. En effet, le fait de constituer un échantillon spécifique aux Domiens se heurtera à une salve d'oppositions, certains pouvant trouver inadmissible que la situation de citoyens français depuis toujours soit étudiée dans le cadre d'une enquête sur l'immigration. Il me semblerait plus facile de mener une enquête en population générale.

**François HERAN**

L'une des hypothèses de travail est justement de surreprésenter les Domiens dans l'échantillon de population générale témoin. La méthodologie de cette enquête est également liée à la question des moyens. Nous avons acté, au sein du groupe de travail, l'idée qu'il fallait étudier cette hypothèse. Les intéressés sont, par ailleurs, de plus en plus demandeurs. Des contacts ont, en effet, commencé à être pris avec les organisations représentatives des populations des DOM. Si l'enquête comporte un volet discrimination beaucoup plus important que MGIS, il sera difficile d'en écarter une population qui y est soumise pour des raisons en grande partie analogues à celles des discriminations subies par les immigrés ou leurs enfants. Il y a une dizaine d'années, la problématique était sans doute différente.

**Benoît RIANDEY**

J'ai participé à l'enquête MGIS. La plus grande difficulté, dans la constitution de l'échantillon témoin en population générale, avait été d'avoir un échantillon comparable aux jeunes nés en France de parents immigrés.

Etudier la question des Domiens me semble extrêmement positif. Cela permet, en effet, de comparer les effets d'une migration, la question de la nationalité étant mise à part. Reste à savoir si nous parviendrons à constituer un échantillon d'enfants de Domiens nés en France.

**Catherine BORREL**

Cette question est à l'étude. Pour constituer l'échantillon de descendants d'immigrés, nous partons d'une adresse, d'un lieu et d'une date de naissance au recensement et nous vérifions, dans les fichiers anonymes de naissance, si la personne a un parent né dans un pays étranger, ce qui nous permettra d'écarter en grande partie avant de retourner au registre. Il faudra vérifier que nous disposons bien de l'indication du département de naissance quand il s'agit d'un DOM. La constitution de l'échantillon n'est pas simple.

**Maxime CHODORGE**

Quel type de questions poserez-vous aux Domiens quant à leurs relations avec leur territoire d'origine, sachant qu'il existe, dans la fonction publique, des statuts qui leur accordent des modalités de voyage véritablement spécifiques et qui engendrent une relation au territoire différente, donc la nécessité de modifier le questionnaire spécifiquement pour cette population ? Il ne s'agit plus forcément de l'étude de la discrimination, mais de l'étude sociologique du rapport à son territoire d'origine, ce qui compliquerait peut-être votre enquête.

**Catherine BORREL**

J'ai indiqué, en réponse à Roxane Silberman, que les trois questionnaires devaient être communs grâce au Capi. Pour l'instant, nous travaillons sur les trois groupes que j'ai présentés. Si la décision est prise de constituer un échantillon de Domiens et de descendants de Domiens nés en métropole, nous devons avoir une véritable réflexion sur les relations avec le département de naissance des parents.

**François HERAN**

Je souhaiterais rappeler deux données. D'abord, l'Insee a déjà mené des enquêtes spécifiques sur les Domiens, qu'ils résident en métropole ou dans les DOM. Ensuite, un autre projet d'enquête sur les migrations des DOM est en cours, notamment à la Réunion. Il devrait s'étendre aux Antilles. Dans le dispositif statistique public actuel, il existe donc déjà des enquêtes concernant spécifiquement les Domiens. La question est plutôt de savoir si à l'occasion de cette enquête TeO nous pouvons introduire des questions spécifiques sur les relations avec le département d'origine ou les expériences de discrimination. Notre objectif est de réussir cette intégration après consultation des intéressés et moyennant les tests nécessaires.

**Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Nous devons rendre un avis sur ce projet d'enquête. Il semble y avoir un consensus pour souligner son importance et son intérêt, notamment pour le législateur. Nous avons, par ailleurs, noté que vous étiez en pleine recherche méthodologique pour mener cette enquête dans les meilleures conditions possibles ; nous devons le souligner. Une large concertation doit être conduite pour en définir les modalités exactes. Nous pouvons, enfin, affirmer l'intérêt pour qu'un travail soit réalisé sur la population originaire des DOM.

**3. Enquête sur les pratiques culturelles****Philippe CHANTEPIE**

Il s'agit de la cinquième enquête sur les pratiques culturelles. La dernière date de 1997, ces études étant menées à peu près tous les dix ans. Celle-ci revêt une importance particulière en raison de l'évolution des modes d'accès à l'art et à la culture depuis 1997, notamment par l'internet, le

numérique et les nouveaux supports. Le cœur de l'enquête, au-delà de la comparabilité dans le temps avec les résultats des précédentes enquêtes, est d'examiner les phénomènes de substitution, de complémentarité ou d'indifférence entre les modes d'accès traditionnels et nouveaux que permettent ces technologies et les usages qu'elles induisent.

L'enquête est relativement traditionnelle. L'échantillon progresse pour passer de 2 000 individus en 1973 à 5 000 en 2007. Les éléments analysés seront l'ensemble des pratiques par genre : usage des équipements publics, pratiques de lecture, pratiques d'écoute. Surgit une série de difficultés sur ce dernier point : son étude était relativement simple lorsqu'il n'existait qu'un ou deux modes de support ou d'accès à la musique ; aujourd'hui, avec les outils multimédias, notamment mobiles, une multitude de modes d'accès et d'usages voit le jour. Nous devons pouvoir les comparer aux modes traditionnels. Nous chercherons à appréhender cet enjeu de la diversification des offres et des usages en 2007.

Nous avons un autre objectif : comparer ces transformations par rapport aux précédentes enquêtes. Nous avons donc besoin d'une enquête très proche des précédentes pour une partie et, pour une autre, renouvelée. S'agissant du renouvellement, pour les parties qui auront trait aux nouvelles pratiques et aux nouveaux usages, nous pourrions associer des travaux de recherche menés en interne et ceux réalisés sur les dispositifs d'enquête, notamment français à l'étranger, selon une approche comparative et effectuer une analyse critique des modes de questionnement des pratiques culturelles, la question du déclaratif étant toujours problématique. Le mode d'enquête sera le face-à-face avec un questionnement d'environ une heure.

Cette enquête est relativement structurante non seulement de la politique du ministère mais de nombreuses enquêtes et études qui peuvent être menées, soit au niveau régional, soit autour d'un équipement. Elle est aussi référente pour la Lof.

#### **Benoît RIANDEY**

Les enquêtes sur les pratiques culturelles sont réalisées par quota. Il serait utile que cela soit précisé dans un objectif de transparence des informations communiquées au Cnis. L'Ined mène, lui aussi, des enquêtes par quota ; cela n'est pas du tout dévalorisant.

#### **Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Votre approche sera a priori relativement quantitative. Je m'interroge, pour ma part, sur la question de la qualité de la culture. Au fond, en quoi la consommation culturelle est un moyen, pour la personne, d'accéder au meilleur d'elle-même et de faire vivre la démocratie ? Quelle est la signification de cette pratique culturelle ? En quoi est-elle susceptible de forger l'honnête homme et la société démocratique de demain ? Je ne suis pas certain que ce type de questions puisse être intégré à des enquêtes telles que celle-là ou s'il faudra y venir un jour. Il me semble, néanmoins, qu'elles sont au moins aussi importantes que celles portant sur l'éducation. Je parle ici très librement et spontanément. L'éducation populaire vit une sérieuse crise. Se produit, par ailleurs, une crise du sens. Nous devrions peut-être nous demander comment la consommation culturelle continue le travail de l'éducation.

#### **Dominique CROSNIER, Ministère de la jeunesse et des sports**

L'enquête PCV portant sur les pratiques sportives et culturelles a engendré un certain nombre de frustrations. Nous avons notamment tenté de faire une typologie entre pratiques culturelles et sportives. Une catégorie d'individus particulièrement hyperactifs dans les deux domaines avait ainsi été mise en lumière. Le problème auquel nous nous sommes trouvés confrontés réside dans le fait que, si la pratique d'activités physiques et sportives est active, les pratiques culturelles, qui relèvent d'un mélange entre pratiques actives et passives, sont plus difficiles à appréhender. Ma question serait de savoir si vous avez l'intention de traiter ce point.

#### **Philippe CHANTEPIE**

L'enquête s'y prête pour partie, mais relativement mal, pour des problèmes de comparabilité, d'une part, et parce que d'autres outils existent, d'autre part. J'ai ainsi évoqué le panel d'enfants qui est mieux adapté pour repérer des phénomènes de transmission ou de sexualisation des pratiques

culturelles. Nous pouvons donc appréhender des phénomènes de socialisation de la culture par ces outils ou par des enquêtes plus qualitatives.

Le problème réside davantage dans le fait que les enquêtes sur des pratiques culturelles portent également sur des représentations des pratiques culturelles, et même sur des représentations de la culture, ce qui suppose une attention très particulière sur le questionnement. Il sera encore plus aigu lorsque nous étudierons les usages numériques qui présentent une diversification des modes d'accès et, de ce fait, un rapport à la culture ou à la valeur de la culture qui varient probablement avec la plus grande facilité d'accès à ces objets qui étaient culturels ou artistiques. Il serait donc, selon moi, difficile de prendre en compte la question des représentations dans le cadre d'une enquête quantitative sur les pratiques. Nous nous sommes posés la question sur la musique, car il existe une demande de réflexion sur sa valeur. On a une combinaison compliquée de valeur économique, de valeur d'usage et de valeur perçue, qu'il est difficile de démêler.

Nous sommes pour le moment, notamment pour les aspects numériques qui seront centraux, dans une phase exploratoire pour cette enquête. Elle devrait, par la suite, permettre de creuser les questions que vous soulevez. C'est effectivement probablement le rapport à la culture qui en est modifié.

### **Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Qu'en est-il des quotas ?

### **Philippe CHANTEPIE**

Il n'y a pas de problème, c'est bien une enquête par quotas.

### **Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Je vous remercie de cette réponse. Nous devons tenter de traiter un jour ces questions de long terme. J'ai conscience que cela ne sera pas aisé. Cela rejoint, en quelque sorte, les travaux que nous avons menés sur les identités et leur formation. L'idée que la consommation culturelle est un bien en soi, indépendamment de son contenu, mérite, à mon sens, d'être posée.

## **V - POINT SUR LE PROJET DE REGLEMENT EUROPEEN « STATISTIQUES SUR LES MIGRATIONS ET L'ASILE »**

### **Catherine BORREL**

Il s'agit de la quatrième proposition du groupe Statistique du Conseil, qui a été vue à Eurostat. Les ministres des finances (Ecofin) devront se prononcer sur le projet final. Parallèlement, il y a un cheminement via le Parlement européen. La commission compétente a émis un certain nombre de remarques sur cette proposition, mais elles ne sont pas forcément d'ordre statistique.

L'article 1 est une présentation générale du projet.

L'article 2 reprend des définitions. Celle de l'immigrant s'appuie sur la définition de l'Onu. Je reviendrai sur la définition du pays de naissance. D'autres définitions sont présentées : production subsidiaire, *resettlement*, réinstallation, etc.

L'article 3 concerne le plus cette formation puisqu'il traite des questions démographiques. Il est composé de quatre parties. La première porte sur l'immigration avec des données par âge et sexe ventilées par groupe de nationalités, de pays de naissance, de pays de résidence antérieure. L'apparition des groupes de nationalités, qui ne sont pas encore définis, est nouvelle. La fourniture annuelle de données, dans ce nouveau règlement, imposera à certains pays, notamment le Royaume-Uni, de travailler à partir de l'enquête emploi. Une autre nouveauté est le pays de résidence antérieur, dont nous pouvons nous féliciter. La partie suivante est l'émigration : groupes de nationalités, groupes de pays de future résidence, âge et sexe, sachant qu'il n'y a que quatre ventilations successives. L'article 3 traite également du stock d'étrangers avec les ventilations habituelles. Enfin, la dernière partie porte sur les données sur les acquisitions de nationalités.

L'article 4 est important. Il concerne la protection internationale, formule qui regroupe l'asile au sens de la Convention de Genève et les autres formes de protection internationale. Sont demandées des données mensuelles sur les nouvelles demandes d'asile, le stock de demandeurs et les demandes retirées ; des données trimestrielles sur les décisions de première instance ; et des données annuelles soit huit tableaux sur les décisions après recours, les conséquences des Accords de Dublin, les réinstallations, etc.

Je ne mentionne les articles 5 et 7 que pour mémoire car ils concernent le ministère de l'Intérieur : données sur les refus d'entrée sur le territoire aux frontières, le refoulement, les expulsions.

L'article 6 regroupe, quant à lui, les données sur les titres de séjour : nouveaux permis, ventilés par nationalité, type de permis et durée de validité ; permis accordés à la suite d'un changement de statut en fonction de l'ancien ; stock de permis en cours de validité ; nombre de résidents de long terme, c'est-à-dire ceux qui ont un titre d'au moins cinq ans, ou qui ont résidé au moins cinq ans et qui jouissent donc de la libre-circulation dans l'espace Schengen.

Le groupe Statistique s'est déjà réuni trois fois. Les discussions sont animées. Je ne suis pas sûre que nous parvenions à un vote à la majorité qualifiée de la filière statistique.

L'article 2 a suscité de nombreux débats. Ainsi, la définition de l'immigrant de l'Onu qui fait référence à une année a été contestée par plusieurs pays, notamment les pays à registre de population, où l'obligation de s'inscrire peut être liée à une durée différente de présence. La question du pays de naissance a, elle aussi, posé problème. Il en existe, en effet, quatre définitions au choix. Les pays à registre disposent de cette information au moment où les personnes s'inscrivent sur le registre ; on ne sait pas si elle fait référence aux frontières au moment de la naissance ou au moment de l'inscription dans le registre. La définition du pays est laissée au libre choix du fournisseur de données. Il n'est, par ailleurs, pas précisé s'il s'agit du pays de naissance au sens de l'état civil ou du pays d'habituelle résidence de la mère au moment de la naissance. Des discussions se sont également tenues sur l'immigration illégale. Des pays, comme l'Espagne, inscrivent les illégaux sur les registres ; dans d'autres, comme l'Italie, il n'y en a aucun ; dans les pays à recensement, une partie des illégaux sont recensés sans pour autant qu'on sache dans quelle proportion. L'Italie aurait souhaité que ce point soit éclairci, mais la Commission ne s'est pas prononcée.

L'article 3 a, lui aussi, suscité de nombreuses discussions sur l'émigration. Ce point pose clairement problème à la France, qui est incapable de fournir les données demandées. Les autres pays présents le sont théoriquement ; mais ils ont fait savoir que les données qu'ils communiquaient n'avaient aucune valeur, les étrangers ne se rayant pas des registres. Je tiens, par ailleurs, à vous faire part de mon propre point de vue quant à l'utilité de ce type de données. Concernant l'émigration, la non-réponse serait autorisée pour les données par groupe des pays de future résidence. Je ne vois donc pas l'intérêt de connaître le nombre de personnes quittant, par exemple, la France si l'on ne sait pas si elles resteront dans l'Union européenne ou pas. L'article 3 pose un autre problème : le stock d'étrangers doit être fourni selon une ventilation très détaillée (nationalité, pays de naissance, âge, sexe, etc.) dans un délai de douze mois. Cela nous interdit de nous appuyer sur le résultat détaillé du recensement de l'année centrale, alors qu'un délai de trente mois le permettrait. Nous tenterons d'expliquer notre position.

Je ne détaillerai pas les difficultés posées par le chapitre protection internationale. Les données mensuelles sont demandées par sexe et âge. Je ne vois pas, pour ma part, l'intérêt de communiquer mensuellement ce type de données, structurelles, à la Commission qui recevrait des données très détaillées de la part de 25 pays membres.

Le ministère de l'Intérieur estime, pour sa part, que le délai de six mois posé par l'article 6, ne sera pas tenable compte tenu des difficultés rencontrées récemment pour mesurer les permis.

Il existe de nombreux points d'achoppement dont on ne sait pas très bien sur quoi ils aboutiront. La Commission a très peu évolué depuis le texte initial. Le souhait de la présidence du Conseil serait de parvenir à un texte avant la fin de l'année. Je ne sais pas si nous y parviendrons. L'avancement des travaux est, à mon sens, décevant pour ce projet utile et très important. L'attitude de la Commission, qui rend obligatoire la fourniture de très nombreuses données, a suscité un vote défavorable des pays sur les points facultatifs comme le niveau d'éducation des immigrants à leur arrivée. Je ne sais pas comment ce dossier évoluera.

### Jean-Baptiste de FOUCAULD

Nous pourrions indiquer, dans notre avis, que nous avons pris connaissance des difficultés rencontrées dans la mise au point de ce règlement. Avez-vous des remarques à ce sujet ?

### Xavier THIERRY, Ined

Je souhaiterais soulever une série de questions sur ce règlement en centrant le débat sur la France. La définition de l'immigration de long terme n'est pas nouvelle ; elle existe, dans la Convention des Nations Unies, depuis 1998. Depuis le début des années 90, l'Ined ne cesse d'appeler les institutions responsables à la mettre en œuvre afin que les statistiques que nous fournissons, à Eurostat notamment, soient comparables. Comme cela a été indiqué l'année dernière, lors du débat sur ce même point, elle devrait, en principe, inclure les étudiants. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui, ce qui conduit à une sous-estimation de l'ordre de 25 % de nos flux d'immigration étrangère. Un chercheur de l'Ined l'a rappelé l'année dernière ici même. Rien n'a changé depuis. Le dernier rapport de l'Observatoire des statistiques de l'immigration est, en effet, la réplique du précédent malgré les encouragements du Cnis dans son avis n°6. Je souhaiterais savoir si nous attendrons la date limite fixée dans le projet de règlement, c'est-à-dire 2008, pour nous y conformer, sachant que nous sommes en capacité de le faire depuis au moins quinze ans.

Cet attentisme ne peut, selon moi, être justifié par l'absence de moyens, voire par l'inexistence des données adéquates puisque les bases de données sur les délivrances de titres de séjour, c'est à dire l'application Agedref du ministère de l'Intérieur, sont disponibles depuis plus de douze ans (installation dans les préfectures en 1994). Je vous informe d'ailleurs que l'Ined exploite ces bases de données depuis leur origine. Ces traitements n'ont, en outre, pratiquement rien coûté à l'Ined ni à la collectivité publique. Ce domaine n'est visiblement pas la priorité de l'Insee. Pourquoi ne sollicite-t-il pas l'Ined pour les transmettre annuellement à Eurostat plutôt que de laisser circuler, au sein de l'Union européenne, des tableaux non-renseignés ?

Le règlement européen demande que nos statistiques d'immigration soient présentées selon la nationalité mais également selon le pays de provenance. Cela n'est pas nouveau. Cet élément est effectivement indispensable. Il est important d'examiner les phénomènes de transit pour les personnes entrant en France et ayant auparavant séjourné dans d'autres pays de l'Union européenne. En fait, cette information n'est pas collectée, ni par l'Anaem (ex-Omi), ni par le ministère de l'Intérieur. Toute évolution en ce sens, qui est plaidée de longue date, est suspendue à une réforme de l'outil informatique qui est sans cesse différée. Je souhaiterais donc que le Cnis émette formellement une recommandation au ministère de l'Intérieur sur l'introduction de cette variable. L'information pourrait être demandée aux personnes à qui est délivré un premier titre de séjour. Le ministère de l'Intérieur s'est jusqu'à présent montré sourd à cette demande.

Depuis 2004, les étrangers ressortissants de l'Union européenne ne sont plus, suite à la loi Sarkozy 1, dans l'obligation de détenir un titre de séjour. Or rien n'a été anticipé de ce point de vue. Nous nous sommes contentés de les laisser disparaître des statistiques comme nous pouvons le constater dans le rapport de l'Observatoire ou celui de la DPM. Cela m'étonne. Ces flux d'Européens, de l'ordre de 40 000, sont d'une très grande stabilité dans le temps. Comment expliquer que les organismes responsables, alors même que la loi Sarkozy 2, en cours de promulgation, envisage de réinstaurer un principe de déclaration, n'aient pas anticipé cette situation et n'aient pas procédé à une estimation plutôt que d'aboutir à ce brutal décrochage des flux ?

Enfin, la France n'a pas de registre de population. Les questions que j'ai soulevées ne concernent que l'immigration étrangère, laissant de côté les problèmes de l'immigration française et de l'ensemble des sorties qui ne sont pas encore résolus. Le diagnostic réalisé au sein des Etats membres dans le cadre du projet Thesim montre le dénuement de la situation française qui nous place parmi les plus mauvais élèves de la statistique des migrations internationales en Europe. Il nous manque toujours un registre de population pour connaître les sorties du territoire et les entrées de français. L'annualisation du recensement laissait espérer une connaissance plus précise du solde migratoire. En fait, il n'en est rien pour le moment compte tenu des ajustements de l'ordre de 60 000 personnes par an. Il me semble que poser des questions directes aux personnes recensées serait plus efficace pour évaluer le nombre d'arrivées. Le questionnaire du recensement rénové maintient la question sur l'année d'arrivée en France des personnes nées à l'étranger. Je demande qu'on envisage que cette question soit, pour les prochains cycles du recensement, étendue à l'ensemble des personnes ayant vécu à

l'étranger, ce qui nous permettrait d'avoir une estimation des entrées en France des personnes immigrées ou non-immigrées. S'agissant des sorties, Benoît Riandey avait proposé, l'année dernière, de conduire une étude de faisabilité sur les fichiers d'assurance maladie. Je souhaiterais savoir si ces pistes d'amélioration pourraient recevoir l'avis et l'appui du Cnis.

### **Stéfan LOLLIVIER**

Je ne suis pas certain que la France votera ce règlement en l'état. Catherine Borrel vous a présenté nos réserves.

S'agissant de l'Osii, je ne saurais répondre à sa place.

En ce qui concerne les sources du ministère de l'Intérieur, la discussion qui s'est déroulée l'année dernière a été intéressante et nous a conduits à une réflexion sur leur valorisation. J'espère que vous aurez noté que la statistique publique ne se désintéresse pas totalement de la situation des immigrés. Il reste, toutefois, des progrès à réaliser sur la connaissance des flux migratoires. Vous avez fait état de certaines pistes. Je partage certaines de vos positions, la valorisation des fichiers Agedref par exemple. Je suis également sensible à l'absence de statistiques sur l'émigration en France. Nous y réfléchissons. Comme vous avez pu le constater, la statistique publique est à maturation lente. Nous pouvons le regretter. D'autres sujets, comme l'enquête TeO, nous ont, par ailleurs, fortement mobilisés.

Certains regrettent l'absence de registre de population ; d'autres s'en réjouissent. Je ferais plutôt partie de la seconde catégorie. Je ne crois pas qu'ils constituent une panacée. Il est, en effet, plus facile d'y entrer que d'en sortir. Eurostat ne manque d'ailleurs pas de s'interroger sur la qualité des registres de population, notamment au niveau des sorties.

Quant au recensement, il faut lui laisser le temps de s'installer. Nous n'en sommes qu'à la troisième collecte et nous n'avons exploité que les deux premières. Vous constaterez qu'il nous a conduits à réviser à la hausse la population, pour différentes raisons liées à sa qualité peut-être supérieure à celles des précédents. S'agissant des flux migratoires, soyez rassuré : les migrants en provenance des pays de l'Union européenne sont connus. On ne les a pas fait sortir des statistiques. En revanche, il est exact qu'ils n'apparaissent plus dans les fichiers de l'Anaem. Vous noterez que nous avons également revu à la hausse les flux migratoires en entrée depuis deux ou trois ans. Nous avons bien l'intention d'exploiter, dans le recensement, la question de l'année d'arrivée sur le territoire et peut-être d'aller au-delà en utilisant l'échantillon démographique permanent. Nous devons effectivement progresser sur les entrées, les sorties ou encore les étudiants. Mais il faut nous laisser un peu de temps.

### **Xavier THIERRY**

Je travaille en ce moment avec la Commission européenne. Je peux donc voir les tableaux statistiques remplis par les 28 pays. Comment expliquer que ceux de la France ne soient pas renseignés alors même que les statistiques d'immigration existent ?

### **François HERAN**

Je voudrais apporter un complément. Xavier Thierry est chercheur à l'Ined. A ce titre, il a participé au projet Thesim (Towards Harmonised European Statistics of International Migration) qui a été commandé par la Commission européenne. Sa publication date du mois dernier. Eurostat, extrêmement intéressé par ce rapport, a l'intention de s'en inspirer pour faire progresser l'harmonisation à l'avenir. L'Ined a beaucoup participé à ce travail et il faut espérer qu'il sera suivi d'effets. Il appartient à Eurostat de prendre le relais.

Les chercheurs de l'Ined peuvent s'exprimer très librement sur les sujets sur lesquels ils sont experts. Je rappellerai que l'Ined a été régulièrement convoqué par le Comité interministériel de contrôle de l'immigration (Cici) comme s'il était une direction de l'administration centrale. La question de l'enregistrement des Européens et de la cessation de cet enregistrement a été évoquée. Nous avons compris que plusieurs interprétations des textes étaient possibles et qu'il pourrait être demandé, à l'avenir, aux Européens de s'enregistrer sans pour autant avoir à demander un permis de séjour. Le Comité interministériel, qui a un poids très important dans l'élaboration des projets de loi actuels, peut

introduire ou inspirer des amendements ou des propositions à ce sujet. Cette décision relève de l'autorité publique et du législateur. J'ai indiqué, en tant que statisticien, qu'il serait souhaitable que l'enregistrement des migrations intra-européennes se poursuive. C'est ensuite aux autorités publiques de décider si ce point de vue présente un intérêt social ou politique.

Dans le cadre de ce Comité, nous avons également participé à des réunions sur la réforme du fichier Agedref. Xavier Thierry était présent et a joué un rôle très actif. Il est prévu un Agedref 2. Cette réforme est coûteuse, lente et passe par un fichier intermédiaire sur lequel nous avons été interrogés. J'observe que l'attention extrême que le ministère de l'Intérieur accorde aux questions de migration ne se traduit pas, pour l'instant, par des moyens statistiques supplémentaires au sein de la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques qui a en charge le dossier du fichier Agedref. Nous avons donc insisté sur le fait que pour en améliorer la qualité, permettre d'avoir des suivis plus longitudinaux et permettre d'avoir des variables assez élémentaires qui feraient progresser la connaissance, il faudrait aussi des moyens statistiques. Je ne sais pas si le Cnis souhaite convertir ces recommandations en propositions. Je tenais simplement à vous informer qu'une série de suggestions avait déjà été présentée au ministère compétent en réponse à des interrogations qui nous ont expressément été adressées.

### **Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi certaines informations ne sont pas communiquées alors qu'elles pourraient l'être semble-t-il ?

### **Catherine BORREL**

Dans le recensement qui a été fait dans le cadre de Thesim, il est vrai que la France ne fournit pas certaines données alors qu'elle pourrait théoriquement le faire puisqu'elles existent dans les organismes producteurs. L'investissement et le travail exigés pour remplir ces milliers de cases n'ont peut-être pas été jugés indispensables, sachant qu'il n'est pas encore obligatoire de fournir ces tableaux. Il ne me semble pas, par ailleurs, que nous soyons en retard dans la fourniture des questions standards. Les tableaux habituels ont dû être remplis.

S'agissant des étudiants, j'ai suivi ce que faisait auparavant le groupe statistique du HCI, et maintenant l'Osii. La question de la perspective du chiffre- s'agit-il de connaître les installations durables ou temporaires- n'a, en effet, pas été tranchée en France, ce qui peut expliquer en partie le flou actuel. Je ne vois pas, pour ma part, d'inconvénient à la proposition de Xavier Thierry que l'Ined fournisse les données pour l'envoi à Eurostat. Je ne dispose, toutefois, pas de la légitimité pour l'accepter. Il existe, en France, des organismes de coordination dont l'accord est nécessaire.

### **François HERAN**

Nous sommes dans une situation spéciale concernant les statistiques d'immigration. Je rappelle que trois rapports annuels ont été rédigés sur le sujet : celui de la DPM, qui est fort bien fait, celui de l'Osii et celui au Parlement qui a été préparé par le Comité interministériel de contrôle de l'immigration (Cici) pour le ministère de l'Intérieur, chacun des deux derniers rapports ayant été institué au nom de la lutte contre la cacophonie des données. En outre, nous venons d'apprendre qu'un amendement de Thierry Mariani, député du Vaucluse et rapporteur de la loi en cours de discussion, propose la création d'un organisme chargé de vérifier l'impartialité des données.

Je comprends la déception de Xavier Thierry et je la partage. L'Osii n'a pas trouvé sa place, entre la DPM et le Cici, pour pouvoir traiter et trancher un certain nombre de problèmes. Mais le paysage est complexe.

### **Catherine BORREL**

J'ajouterai que le Cici, bien que placé auprès du Premier ministre et travaillant avec le ministère de l'Intérieur, avec donc une force de frappe importante, n'a pourtant pas le pouvoir de faire avancer Agedref 2 dont l'horizon est fixé, depuis cinq ans, à trois ans.

### **Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Nous pourrions souligner le fait que nous avons besoin de statistiques européennes harmonisées sur ces questions si nous souhaitons mettre en place une véritable politique communautaire d'immigration. Ensuite, il nous faut indiquer que la France doit communiquer à Eurostat les informations dont elle dispose. Elle doit jouer le jeu de la transparence. Une coordination entre les différentes instances qui élaborent des données sur le sujet apparaît, par ailleurs, nécessaire. S'agissant de la question de la prise en compte des étudiants, qui a déjà été soulevée l'année dernière et dont Madame Costa-Lascoux s'était déclarée prête à débattre, il semble que nous n'avons pas avancé. Je constate que l'Osii rencontre des difficultés pour travailler. Nous pourrions rappeler qu'il faut clarifier certains problèmes de fond et coordonner les publications officielles de façon à communiquer aux citoyens et aux administrations des données aussi claires et utilisables que possible. Pouvons-nous tenter de rédiger un avis dans ce sens ?

### **Roxane SILBERMAN**

Je souhaiterais, pour ma part, que nous insistions sur l'aspect européen. La question de la politique migratoire et des statistiques constitue certainement le domaine sur lequel il y a eu le moins d'accords depuis que l'Europe existe. Au niveau français, nous pouvons toujours proposer des avis affirmant la nécessité de coordonner les travaux. Nous ne pouvons pas nous abriter derrière le fait que ce règlement ne sera peut-être pas voté pour ne pas collaborer à la statistique européenne, et anticiper les demandes. Il me semble que nous devons, dans notre avis, souligner la nécessité de fournir des chiffres, sans attendre que ce soit obligatoire. Le Cnis a un rôle à jouer dans ce domaine.

### **Benoît RIANDEY**

Il me semble que le Cnis peut prendre une position sur la question de l'utilité de mesurer les flux intra-européens venant en France. Par ailleurs, je ne comprends pas les raisons pour lesquelles la question de savoir si les statistiques doivent servir à mesurer des installations durables ou des passages intervient dans le fait de mesurer des flux d'étudiants. Si l'on considère qu'il y a immigration en cas de séjour d'au moins un an, nous devons l'appliquer. Les considérations politiques ne sont pas de notre ressort. Contentons-nous de faire de la statistique.

### **Stéfan LOLLIVIER**

Je partage plutôt votre position. Il nous faut, tout de même, fournir les chiffres qui nous sont demandés d'un point de vue réglementaire. En revanche, je ne suis pas tout à fait d'accord avec Roxane Silberman : il faut encourager les initiatives de l'Europe lorsqu'elles sont porteuses de progrès. Dans le cas contraire, il nous faut savoir refuser.

### **Xavier THIERRY**

Ce règlement représente, à mes yeux, une très bonne chose. S'il n'est pas voté au niveau européen, ce sera pour longtemps. Les recommandations des Nations Unies peinent à se mettre en place. La Commission européenne a voulu les appuyer. Je regrette la position de la France que je découvre aujourd'hui.

### **François HERAN**

Les tableaux non remplis sont ceux qui portent sur le détail des nationalités dans les flux.

### **Xavier THIERRY**

Le total n'est pas renseigné non plus.

### **François HERAN**

Ce problème est pointé par tous les spécialistes de la question de longue date et n'est pas acceptable. Il est vrai que l'une des stratégies du règlement européen consiste en un certain maximalisme dans certaines questions. Nous pouvons émettre des réserves sur ce point. J'espère, néanmoins, que l'essentiel du règlement sera voté et qu'il pourra être amendé sur certains points où il est inutilement, et de façon irréaliste, maximaliste. Il serait dommage qu'il soit rejeté dans son ensemble du fait de certains excès. D'après mes informations, ce ne devrait pas être le cas.

Quant à l'affaire des étudiants, nous avons soumis la question à l'Osii lors d'une séance fort longue. Un chercheur de l'Ined, qui l'a étudiée après avoir consulté Xavier Thierry, la DPM et bien d'autres, a

présenté une série de propositions à Madame Costa-Lascoux. Elles ont été rejetées pour des raisons juridiques et non pas statistiques. La discussion a été difficile à mener et assez confuse. Notre volonté est que les étudiants soient comptés. Il faut rappeler que le problème purement statistique reste complexe. Il ne se tranche pas facilement et mérite d'être débattu. Au cours d'une très intéressante consultation, l'OCDE, qui a une grande pratique de la comparaison internationale, nous a rappelé qu'un nombre de pays considérables dont les Etats-Unis ne comptaient pas les étudiants, ce qui rend difficile les comparaisons. Il serait souhaitable que le Cnis continue à soutenir l'idée que toute population présente en France depuis au moins un an doit être comptée.

**Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Nous tenterons de rédiger un avis dans ce sens. Par quelle direction de la Commission européenne ce projet de règlement est-il rédigé ?

**Catherine BORREL**

Il est préparé par la direction Justice et affaires intérieures.

**Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Qu'en est-il au niveau français ?

**Catherine BORREL**

S'agissant d'un règlement statistique, il est de la responsabilité du ministère de l'Economie et des Finances.

**Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Je retiens l'idée que nous avons besoin d'harmoniser les bases statistiques au niveau de l'Union européenne. Un règlement acceptable par tous est donc nécessaire. Ensuite, nous rappelons qu'une rationalisation dynamique entre les différents organismes établissant des données statistiques doit être réalisée. Enfin, la question de la prise en compte des étudiants n'a pas été tranchée et doit trouver une solution claire. Je ne me souviens d'ailleurs pas qu'elle ait été débattue au Conseil scientifique de l'Osii.

**François HERAN**

Ce n'était pas au Conseil scientifique mais à une des nombreuses réunions de l'Observatoire.

**Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Je ferai part à Madame Costa-Lascoux des remarques de la formation.

**VI - LES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DELINQUANCE (OND)**

**1. Présentation**

**Christophe SOULLEZ, OND**

Je vous remercie de m'accueillir parmi vous aujourd'hui. Je vous tracerai rapidement un tableau des activités de l'OND depuis qu'il a été mis en place au mois de novembre 2003.

L'OND est l'un des deux départements de l'Institut national des hautes études de sécurité (Inhes) qui est, depuis le mois d'août 2004, un établissement public administratif. C'était auparavant un service dépendant directement du cabinet du ministre de l'Intérieur. Ce changement de statut lui a offert une certaine indépendance. L'autre département de l'Inhes est notamment chargé de la formation et des études pouvant être réalisées sur le terrain dans le cadre d'éventuels audits de sécurité. Outre le fait que l'OND est une structure administrative dépendant de l'Inhes, il est placé sous une autre structure, délibérative, le Conseil d'orientation de l'Observatoire (COR) qui lui assure son indépendance intellectuelle. Composé de 29 membres dont plus de la moitié est issue du secteur privé et une dizaine de l'administration centrale (Directeur général de la Police nationale, Directeur général de la Gendarmerie, Insee, Douanes, etc.), le COR se réunit tous les deux mois. Il a deux missions principales : donner les grandes orientations concernant nos travaux, c'est-à-dire délibérer sur les différentes études que l'équipe administrative de l'OND peut conduire, d'une part, et valider les

analyses, les études et les publications de l'équipe administrative de l'OND, d'autre part. Il y a, en règle générale, un large consensus sur les études qui sont diffusées par l'OND. Mais si un ou plusieurs membres du Conseil d'orientation souhaitent formuler des commentaires ou sont en désaccord sur les articles ou les études publiés, deux solutions sont envisageables. Si les observations sont jugées valables par l'équipe administrative, elle apporte des corrections à l'étude. Si les commentaires sont essentiellement des opinions, ce qui est souvent le cas pour ceux émanant de la Direction générale de la Police nationale, ils sont publiés en annexe de l'étude. Ce point est important puisqu'ainsi nous bénéficions d'une indépendance totale.

Les missions de l'OND ont été définies par le décret publié le 27 juillet 2004. Il s'agit du recueil des données relatives à la délinquance et à la criminalité, issues des administrations ou d'organismes privés, et de leur exploitation.

Nous sommes partis du principe qu'il existait de multiples sources pour analyser l'évolution de la criminalité en France. C'est d'ailleurs ce principe qui a donné lieu à la création de l'Observatoire suite à la publication du rapport parlementaire Caresche-Pandraud commandé par Lionel Jospin. Nous avons donc considéré que l'étude de l'évolution de la criminalité imposait l'utilisation de différentes sources et non plus exclusivement des seules données institutionnelles dites état 4001 de la Police et de la Gendarmerie. Nous mobilisons les sources administratives – Police, Gendarmerie -, mais également des sources qui n'étaient pas, jusque là, exploitées en tant que telles par le ministère de l'intérieur, c'est-à-dire les statistiques relatives aux infractions fiscales, aux infractions au droit de la concurrence ou aux infractions au droit du travail, qui étaient comptabilisées par d'autres administrations. D'autres sources sont également mobilisées : informations statistiques émanant des fédérations professionnelles, des organismes de transports et de syndicats (syndicats des médecins, des pharmaciens). Nous ne les additionnons pas aux sources officielles et nous mentionnons systématiquement la méthodologie de recueil de ces sources pour que les lecteurs puissent voir les contraintes et les limites d'interprétation de ces différentes données. Enfin, notre troisième grande source statistique est constituée des enquêtes de victimation réalisées en collaboration avec l'Insee. La première, accolée à l'enquête PCV, a été menée en 2005. La deuxième, effectuée sur le même schéma, vient de se terminer. Celle de 2007, sur laquelle vous vous êtes prononcés, sera la première enquête autonome de victimation. Elle portera notamment sur les atteintes aux biens mais surtout sur les violences aux personnes.

Pour communiquer sur nos différentes études et analyses, nous disposons de différents supports de diffusion. Le premier est [Résultats et méthodes](#). Les premiers numéros en ont été publiés au mois de décembre 2004. Il s'agit d'une publication dite lourde ; elle porte sur l'aspect méthodologique des statistiques. Jusqu'à présent, elle n'a traité que de l'interprétation et de la façon dont sont réalisées les statistiques administratives de la police et de la gendarmerie. Une partie importante de notre travail a, en effet, porté sur l'outil statistique policier, c'est à dire l'analyse de l'état 4001.

Notre deuxième support de diffusion est le rapport annuel de l'OND. Les deux premiers ont été publiés en mars 2005 et [mars 2006](#). Le troisième est attendu pour le mois de mars 2007 ou un peu plus tard si nous modifions notre manière de communiquer. Ce rapport présente une analyse de l'évolution annuelle de la criminalité à travers les statistiques policières, une analyse fine des résultats de l'enquête de victimation ainsi que l'ensemble des études réalisées à partir des autres sources en notre possession. Des structures extérieures apportent leur contribution à la rédaction de ce rapport. Ainsi, les articles portant sur les statistiques de la justice ou de l'administration pénitentiaire sont rédigés par le ministère de la Justice.

Notre troisième publication, [Grand Angle](#), est plus légère. Elle permet de traiter certains sujets – enquêtes de victimation, outil statistique officiel – sous un angle particulier. Elle existe depuis le mois de septembre 2005. Le *Grand Angle* n°6 porte sur les étrangers mis en cause par les services de police et de gendarmerie. Le *Grand Angle* n°7 de juin portera sur la déclinaison régionale des faits constatés par ces services, à travers deux des principaux indicateurs de l'OND, les atteintes aux biens et les atteintes aux personnes.

Enfin, depuis le mois de février 2006, nous publions mensuellement les chiffres de la délinquance, donc des faits constatés par les services de police et de gendarmerie. Ce travail, qui n'était pas prévu au départ, s'est ajouté à la charge de travail de l'OND. Le ministère de l'Intérieur a en effet souhaité déléguer cette mission à l'Observatoire. De plus, à compter de 2007, le ministère ne communiquera plus sur les chiffres annuels mais uniquement sur l'activité de ses services (mises en cause, gardes à

vue, écrous, infractions révélées par l'action proactive des services). Ainsi dès le mois de février 2007, c'est l'OND qui communiquera sur l'évolution de la criminalité durant l'année 2006. La publication mensuelle est, pour nous, un travail important. Nous n'utilisons pas la méthode qui était mise en œuvre jusque là par le ministère de l'intérieur, mais une méthode qui nous est propre. Ainsi, le bulletin mensuel du ministère, qui faisait une à deux pages, est maintenant une publication d'une quinzaine de pages, le [bulletin statistique mensuel de l'OND](#) qui sort entre le 10 et le 15 de chaque mois. Il porte sur les faits constatés par les services de police à travers les unités de gendarmerie (état 4001) et, ce qui est nouveau, sur les événements enregistrés par la Police nationale sur le registre de main courante et sur les contraventions dressées par la Gendarmerie nationale, sans toutefois qu'il soit possible de faire des analyses qualitatives. Cette nouvelle présentation mensuelle comporte deux nouveautés. Il s'agit d'une présentation par indicateurs spécialisés. L'Observatoire a, en effet, reconstruit l'état 4001 en regroupant les différentes infractions. Ainsi, nous ne publions plus un chiffre unique d'évolution de la criminalité, mais une évolution selon quatre indicateurs, également adoptés par les Directions générales de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale : atteintes aux biens, atteintes volontaires à l'intégrité physique, infractions économiques et financières, infractions révélées par l'action des services. La seconde nouveauté réside dans le fait que l'analyse ne se fait plus d'un mois d'une année sur le même mois de l'année précédente mais sur douze mois glissants, ce qui permet d'appréhender au mieux les tendances en aplanissant les éventuels phénomènes conjoncturels. Cette méthode a été validée par le Conseil d'orientation de l'Observatoire en accord avec le ministère de l'Intérieur.

Le travail quotidien de l'OND consiste à analyser les quatre indicateurs relatifs aux faits constatés par les services de police et de gendarmerie ; à produire, dès l'an prochain, une analyse plus fine du contenu de la main courante informatisée ; à étudier les caractéristiques des personnes mises en cause par les services de police et les unités de gendarmerie ainsi que les contraventions en zone gendarmerie. Nous souhaitons pouvoir aller plus loin dans nos analyses, notamment qualitatives, à travers l'exploitation des bases opérationnelles de la Police (Stic) et de la Gendarmerie (Judex et base nationale de la délinquance), afin d'enrichir nos analyses sur le profil et les caractéristiques des auteurs et des victimes, mais aussi sur les lieux de commission des infractions (actuellement on ne connaît que le lieu d'enregistrement des plaintes). Nous avançons petit à petit. Nous avons récemment appris que nous devrions pouvoir bénéficier d'une extraction du Stic sur la plupart des données relatives aux auteurs, aux victimes et aux modes opératoires des atteintes volontaires à l'intégrité physique, que nous attendions depuis deux ans.

Les enquêtes de victimation constituent la source complémentaire de ces données. L'enquête 2007 représente, dans ce cadre, une étape importante pour l'Observatoire comme pour l'Insee. Elle devrait nous permettre d'approcher les violences aux personnes, notamment les violences intrafamiliales, avec un protocole lourd et particulier. Nous espérons qu'elle pourra nous donner des informations sur l'importance de ces violences qu'aucune source administrative n'est, pour le moment, en mesure de nous fournir. Ce dispositif sera renouvelé annuellement si le financement et les crédits du ministère de l'Intérieur nous le permettent.

Nous nous orientons donc vers un système qui nous placerait, comme les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne, dans une double approche statistique, les statistiques administratives de la police et de la gendarmerie qui, dans notre optique, doivent être largement améliorées, d'une part, et ce dispositif annuel d'enquête de victimation, d'autre part.

Plusieurs nouveautés sont prévues pour 2006 et 2007 :

- des travaux qualitatifs sur les victimes et les auteurs de coups et de violences volontaires, y compris les violences entre conjoints, à travers deux axes de recherche, les extractions anonymisées du Stic et l'accès à un échantillon de procédures papier de la préfecture de police de Paris sur tous les faits de violences physiques non crapuleuses ;
- la déclinaison régionale et départementale des indicateurs de l'OND avec, notamment, la parution de *Grand Angle* n°7 ;
- une étude sur le sentiment d'insécurité, en lien avec les résultats de l'enquête de victimation 2006 ;
- une analyse de la criminalité enregistrée dans les DOM ;
- une étude qualitative sur la délinquance dans les transports d'Ile-de-France à travers l'étude des procédures papier enregistrées par le service régional de la police des transports.

Pour le moment, l'OND est un petit département qui ne compte que huit personnes dont un seul statisticien en titre. Un deuxième est attendu très prochainement. Des demandes nous sont régulièrement faites, tant par le Conseil d'orientation que par les autorités de tutelles.

## 2. Débat

### François HERAN

J'ai été très impressionné par cet exposé et l'ampleur des tâches accomplies par cet organisme. Qui préside le Conseil d'orientation ? Parvenez-vous à le faire fonctionner correctement avec un rythme d'une réunion tous les deux mois ? Il me semble qu'il serait également intéressant de mesurer la présence de la délinquance dans les médias et d'étudier une éventuelle corrélation entre la place de la délinquance dans les médias et la délinquance.

### Christophe SOULLEZ

Le Conseil d'orientation est présidé par Alain Bauer qui insuffle un rythme soutenu aux réunions qui, par décret, sont fixées à deux par an au minimum. Depuis sa création, les réunions ont lieu tous les deux mois. Les membres sont assidus. Le Directeur général de la Police nationale n'a dû manquer qu'une seule réunion. Les membres du Conseil d'orientation ont, par ailleurs, la possibilité de se faire représenter, mais ils l'utilisent peu.

S'agissant de l'influence des médias sur l'évolution du sentiment d'insécurité, une étude serait effectivement très intéressante. Nous n'avons pas, pour le moment, les moyens de la mener.

### Cyril RIZK, OND

Le dispositif d'enquêtes annuelles prévoit des modules optionnels. Cela pourrait nous permettre de mesurer les pratiques des personnes à l'égard des médias et de voir ensuite si cela a un impact particulier sur ce qu'elles déclarent en termes de sentiment d'insécurité. La difficulté serait d'éviter l'impact d'un événement particulier dans la période précédant l'enquête. Pour cette année, nous verrons si les événements du mois de novembre ont eu un impact sur la sensibilité au thème. Nous essayons, en effet, d'analyser la subjectivité qui s'exprime dans le cadre des enquêtes de victimation. Je ne vois pas comment mesurer l'impact des médias par d'autres biais.

### Jean-Baptiste de FOUCAULD

La commission présidée par Madame Kriegel sur la violence à la télévision a travaillé sur ce thème. De nombreuses études ont été menées à l'étranger sur ces sujets. Ainsi, aux Etats-Unis, des études longitudinales ont vérifié l'impact de la télévision. Il me semble que la question posée par Monsieur Héran concernait la place consacrée à la violence non seulement dans l'actualité mais également dans la fiction. Je souhaiterais, par ailleurs, savoir si vous disposez d'éléments sur les causes de la délinquance.

### Christophe SOULLEZ

Aujourd'hui, nous ne travaillons que sur le constat, même si le décret prévoit que nous allions plus loin. Nous commençons très progressivement à émettre certaines hypothèses sur des phénomènes particuliers. Ainsi, nous avons souligné le fait que la très forte évolution des destructions et dégradations en 2005 était principalement liée aux émeutes du mois de novembre. On peut se risquer à d'autres hypothèses mais nous n'avons pas les moyens humains de le faire ni d'avoir le support de recherche les validant.

### Philippe CHOFFEL, Délégation interministérielle à la ville

Je travaille à l'Observatoire national des zones urbaines sensibles qui utilise un certain nombre de données sur les phénomènes de délinquance et les faits constatés, en particulier l'état 4001. Le dispositif de diffusion de ces informations semble appelé à changer. Actuellement, dans les rapports annuels établis par la Direction de la police judiciaire des résultats sont diffusés au niveau des circonscriptions de sécurité publique et des circonscriptions de gendarmerie, donc à un niveau infra-départemental. Or vous avez indiqué que vous ne procéderiez plus qu'à une diffusion aux niveaux

départemental et régional. Les rapports habituels du ministère de l'intérieur continueront-ils à exister, comment vont-ils s'articuler avec vos publications ?

### **Christophe SOULLEZ**

En principe, mais c'est une discussion qui aura lieu prochainement au Conseil d'orientation, les rapports de la Direction centrale de la police judiciaire devraient continuer à exister comme c'est le cas actuellement, sous la forme de recueils de données administratives. Les deux tomes devraient donc continuer à être publiés, sachant que pour le moment, l'OND n'a pas les moyens de traiter et d'analyser les données sur les circonscriptions de sécurité publique.

### **Cyril RIZK**

Le niveau quartier est envisageable. A court terme, le travail que nous souhaitons mener sur les bases de données opérationnelles devrait nous conduire vers une plus grande précision, sachant que nous considérons le lieu de commission comme le plus intéressant et, pour les auteurs et les victimes, leur lieu d'habitation. Pour l'Observatoire des zones urbaines sensibles, la connaissance de ce lieu de commission au niveau infra-communal constituera un véritable progrès. Nous avons depuis le début l'objectif de localiser les événements et les personnes concernées par ces événements.

### **Philippe CHOFFEL**

Les statistiques que nous publions sur les zones urbaines sensibles sont bien au lieu de commission, même si ce n'est pas le cas des statistiques standard de la police.

### **Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Nous remercions Monsieur Soulez pour son exposé très intéressant. Devons-nous mentionner, dans notre avis, que nous souhaitons que les questions de violence à la télévision soient prises en compte et qu'un maximum de données soit fourni pour les zones urbaines sensibles ?

## **VII - REACTIONS AU *CHRONIQUES N°4* « DE LA PERCEPTION A LA MESURE DU POUVOIR D'ACHAT »**

### **Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Nous avons prévu d'évoquer le quatre pages que le Cnis a produit à la suite du débat de l'interformation sur la perception de la mesure du pouvoir d'achat. Je pense que vous avez eu l'occasion de lire ce texte. Nous sommes partis du fait que les ménages ont un fort sentiment que leur pouvoir d'achat a baissé ou que les prix ont augmenté. Nous avons tenté d'analyser les raisons de cette situation ; elles sont, en fait, multiples : ralentissement du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages, ralentissement de la progression des salaires dans une plus grande mesure que le revenu disponible, part de plus en plus importante du budget des ménages contrainte par des dépenses fatales à court terme (abonnements, remboursements de logement achetés à un prix qui a lui aussi crû ces dernières années, etc.). Des questions portant sur l'indice des prix ont également été soulevées. Ainsi, à chaque fois que l'on substitue un produit de plus haute qualité à un produit de moins bonne qualité, l'indice reste stable et le budget est davantage hypothéqué par la dépense réalisée. Enfin, les effets perturbateurs de l'effet euro, le fait que les grandes surfaces aient eu un comportement de hausse assez fort, la hausse de certains prix symboliques comme celui de la baguette ou du café et un phénomène d'illusion monétaire ont joué. Un autre phénomène revêt également une véritable importance : la très forte légitimation des désirs et le fait que l'économie ne produise plus autant que dans les années 60. Tout ceci crée une tension relativement forte. Je découvre qu'un article des *Echos* du 20 avril, « *L'essence chère risque d'accentuer la perception d'un pouvoir d'achat dégradé* », nous cite assez largement. Souhaitez-vous que nous revenions sur ce débat ? De nombreux problèmes de perception, d'ajustement des perceptions aux réalités ou des réalités aux perceptions désirées doivent être résolus dans notre société.

Je vous propose de passer au dernier point, le projet d'avis.

## VIII - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION

La formation propose le [projet d'avis](#) ci-après, qui sera soumis à la prochaine Assemblée plénière du Cnis.

*La séance est levée à 18 heures 05.*

---

### **Adoption du compte rendu**

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du Cnis avant le 15 septembre ([cnis@Insee.fr](mailto:cnis@Insee.fr) - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site <http://www.cnis.fr>.

---

PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation Démographie, conditions de vie le 15 mai 2006  
*sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis en fin d'année 2006*

1. Le Conseil salue les efforts réalisés par l'**Observatoire national de la délinquance** en vue d'améliorer les statistiques publiques sur l'insécurité et la délinquance. Il encourage en particulier les travaux qui permettront de mieux connaître la nature et la localisation des agressions et les caractéristiques des victimes et des personnes mises en cause à partir des fichiers opérationnels de la police et de la gendarmerie ; il se félicite d'autre part de la mise en place d'enquêtes de victimation pour mieux appréhender le sentiment d'insécurité, les profils des victimes et la réalité de la criminalité sur le territoire national.

2. Le Conseil se félicite du développement des travaux visant à mieux connaître la **population immigrée** ; il encourage les travaux engagés pour la préparation de l'enquête «Trajectoires et origines des migrants et de leurs descendants » (TeO) qui permettra de mieux appréhender les phénomènes de discriminations liées à l'origine y compris pour les populations originaires des DOM. Il souhaite qu'une concertation très large soit organisée et rappelle que les questions « sensibles » doivent être justifiées par une demande légitime.

3. Le Conseil souhaite qu'un règlement européen acceptable par tous permette une harmonisation des données européennes en matière de **flux migratoires**. Il réitère sa demande d'un meilleur suivi de l'ensemble des composantes des flux migratoires (flux intra-européens, étudiants,..) en particulier grâce à l'utilisation et à l'amélioration des fichiers existants ; il souhaite également que les informations demandées au niveau européen soient fournies dans la mesure du possible par le système statistique public. Enfin, il souhaite une rationalisation des informations produites par les instances nationales afin de faciliter leur utilisation.

4. Le Conseil soutient le projet d'**étude longitudinale française depuis l'enfance** (ELFE) mené dans le cadre d'une convention de groupement d'intérêt scientifique associant l'Ined, l'Inserm, l'Insee, l'InVS, la Drees, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ainsi que la direction générale de la santé afin de disposer d'une base de données longitudinales sur les aspects socio-éducatifs, culturels, sanitaires et économiques du développement de l'enfant.

5. Le Conseil apprécie les efforts de diffusion rapide par l'Insee de premiers résultats tirés des **enquêtes de recensement** 2004 et 2005 ; il suivra avec attention la mise à disposition des fichiers détails pour les utilisateurs externes.

#### Projet d'avis à soumettre à l'interinformation statistiques régionales et locales

Le Conseil salue la mise à disposition de la **Base Permanente des Équipements** et encourage son élargissement à d'autres sources d'information. Il souhaite la mise à disposition la plus large possible à l'ensemble des acteurs.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

- Avis sur les programmes statistiques 2006 et sur les programmes à moyen terme 2004-2008
- Fiches descriptives d'enquêtes

L'avant-projet de programme statistique 2007 de la formation est disponible sur le site : <http://www.cnis.fr>, à la rubrique Agenda, Formation « Démographie, conditions de vie », réunion du 15 mai 2006.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

- Enquête légère sur l'utilisation des TIC .....	34
- Enquête Trajectoires et origines - TeO .....	35
- Enquête sur les pratiques culturelles des français .....	36

Paris, le 21 août 2006 - N°214/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête légère sur les technologies de l'information et de la communication TIC

---

*Programme* : 2007-2011

*Émetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département des prix, revenus et conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 15 mai 2006, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête légère sur les technologies de l'information et de la communication - TIC.

Cette enquête a pour objectif de collecter les indicateurs décrivant l'équipement et les usages des ménages et individus dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (informatique, internet, téléphonie). Elle doit répondre au règlement européen 2004/808 qui prévoit de collecter chaque année n des indicateurs dont la liste est arrêtée en mars-avril de l'année n-1.

Parmi les thèmes abordés on peut citer l'équipement des ménages en micro-ordinateurs, en accès internet et en téléphonie fixe et mobile, leurs usages, le recours à l'administration et aux commerces en ligne, les compétences individuelles en informatique.

L'enquête aura lieu en avril 2007, puis chaque année, auprès de ménages ordinaires de France métropolitaine, avec un objectif de 3 000 ménages répondants. A partir de 2008, l'enquête doit couvrir les DOM. L'échantillon sera tiré dans l'annuaire ce qui exclut les ménages qui ne sont pas abonnés au téléphone fixe ou qui sont sur les listes rouge ou orange. Les résultats feront donc l'objet de redressements pour compenser le biais induit par le défaut de couverture de la base de sondage. La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de 20 minutes environ.

Il n'y a pas de comité de concertation pour cette enquête qui répond à un règlement européen.

Les résultats seront transmis à Eurostat avant le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et publiés sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

La formation souhaite qu'une réflexion soit menée pour réduire, lors des enquêtes annuelles à venir, la proportion de ménages exclus de la base de sondage.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 21 août 2006 - N°215/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Trajectoires et origines - TeO

---

*Programme* : 2008

*Émetteur* : Institut national d'études démographiques  
Insee, DSDS, département de la démographie

Au cours de sa réunion du 15 mai 2006, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête Trajectoires et origines - TeO.

Cette enquête a pour objectif d'appréhender dans quelle mesure l'origine est en soi un facteur d'inégalité ou de spécificité dans l'accès aux différentes ressources de la vie sociale (logement, emploi, santé, accès à la nationalité, marché matrimonial,...) et d'analyser les processus d'immigration, d'intégration sociale, de discrimination et de construction identitaire. Les utilisateurs potentiels sont nombreux : délégations, comités interministériels ou organismes de conseil intervenant dans le domaine de l'immigration, de l'intégration, ou de la lutte contre les discriminations ; administrations centrales de différents ministères ; agences chargées de l'admission au séjour et de l'accueil des migrants ; ...

Les principaux modules du questionnaire seront les trajectoires migratoires, le lien avec le pays d'origine ou le pays de naissance des parents, l'éducation, la formation, l'emploi, le cadre de vie, le logement, le quartier, les parcours résidentiels, les pratiques matrimoniales, les langues parlées, la religion, les rapports aux institutions et la santé. Certains thèmes se retrouveront de manière transversale dans plusieurs modules : discrimination, pratiques communautaires, relations de genre.

L'enquête aura lieu en fin d'année 2008. Elle sera réalisée auprès de trois groupes distincts : des immigrés (personnes nées étrangères à l'étranger), des descendants d'immigrés (personnes nées en France ayant au moins un parent immigré), des personnes nées en France et n'ayant aucun parent immigré. La taille de l'échantillon de répondants visé est de 10 000 questionnaires pour chacun des deux premiers groupes, de 2 000 pour le groupe témoin. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteur, sous Capi, avec une durée de questionnement d'une heure.

Les nombreux utilisateurs potentiels de l'enquête seront consultés (Halde, Osii, Agence sociale pour l'égalité des chances, ministères et directions,...) ; des associations œuvrant dans le domaine de l'immigration et de l'intégration le seront également, selon un protocole à définir .

Les premiers résultats seront publiés six mois après la fin de la collecte (*Insee Première, Population et Sociétés,...*).

L'enquête portant notamment sur l'effet de l'origine, la formation exprime son intérêt pour qu'un complément d'échantillon de personnes originaires des Dom puisse être interrogé.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 21 août 2006 - N°216/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les pratiques culturelles

---

*Programme* : 2007

*Émetteur* : Ministère de la culture et de la communication - Département des études, de la prospective et des statistiques

Au cours de sa réunion du 15 mai 2006, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête sur les pratiques culturelles.

Cette enquête, la cinquième depuis 1973, a pour objectif de décrire l'évolution des pratiques culturelles et d'examiner les phénomènes de substitution et de complémentarité entre les modes d'accès traditionnels et nouveaux à l'art et à la culture que permettent notamment l'internet, le numérique et les nouveaux supports. Elle répond à une demande ministérielle.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les usages culturels des médias, la lecture, l'écoute de la musique, la fréquentation des équipements culturels, la pratique d'activités artistiques.

L'enquête aura lieu en fin d'année 2007 auprès de 5 000 personnes de 15 ans ou plus sélectionnées selon la méthode des quotas. La collecte sera réalisée en face à face, avec une durée de questionnement d'une heure environ.

Les résultats seront publiés en 2008.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.